

## Evolution de l'intercommunalité dans l'agglomération bisontine

**M. LE MAIRE** : Il nous faut ce soir réfléchir sur l'intercommunalité de demain.

Vous avez pu constater récemment, dans la presse ou ailleurs, que tout le monde, les élus de la périphérie et même d'autres s'agitent urbi et orbi pour savoir quelle sera la future agglomération. Vous savez que la Municipalité a pris position depuis un certain temps en faveur de la communauté d'agglomération. Mais nous ne l'avons pas imposée.

Le Président du District que je suis a tenu, pendant plusieurs mois, à assurer l'équilibre entre les deux possibilités : communauté de communes et communauté d'agglomération. Nous avons créé, au sein du District, un groupe de travail particulier, composé de six représentants de la Ville et six représentants de la périphérie. Nous avons eu 10 réunions, donc nous avons beaucoup travaillé sur le texte même, sur son application pour l'agglomération de Besançon qui certes n'est pas une agglomération comme les autres puisqu'il y a une ville-phare, une ville importante, une ville-centre et dans la périphérie, un certain nombre de communes.

Nous avons déjà fait, depuis une dizaine d'années, un effort de rapprochement avec ces communes -en particulier avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER que je remercie encore- d'abord pendant trois ans au sein du Conseil des Communes du Grand Besançon, puis au sein du District pour 41 d'entre elles dont Besançon. Ce District a bien travaillé sur des compétences que nous avons fixées, c'est vrai, assez réduites mais la façon de travailler ensemble a fini par plaire, je crois, à l'ensemble des Conseillers Districaux. A les écouter, enfin pas récemment, ils étaient satisfaits des relations que nous avons créées entre les communes de la périphérie et la Ville. Et c'est vrai que pour arriver à cela, nous avons de nous-mêmes fixé les règles du jeu : 40 % seulement de la Ville de Besançon dans le conseil districale et 60 % pour les communes de l'agglomération. 80 % des impôts du District sont payés par les Bisontins, 80 % en gros de la population est également de Besançon et nous avons voulu vraiment créer ce climat intéressant du District.

Je pense que la Loi Chevènement est arrivée peut-être un peu vite au gré de certains mais en tout cas elle est là, il faut que nous y réfléchissions et que nous l'appliquions et justement, pour l'appliquer, nous avons fait le maximum d'informations, de réflexions, puisque trois séances ont déjà été organisées dans la périphérie au niveau du schéma directeur pour les 68 communes autour de Besançon. La 4<sup>ème</sup> est celle de ce soir pour que nous puissions aller plus dans le détail, notamment au niveau des simulations pour l'avenir des différentes communes. Nous avons aussi choisi un cabinet d'études, La Ronnade, représenté ici par M. HEYMES que nous remercions vivement. On a été exigeant mais ce Cabinet a toujours répondu présent, il a fait une étude très très sérieuse, très solide, sur le choix qui pouvait être fait et qui vous sera présenté tout à l'heure. Nous avons voulu donner tous les éléments à tous les conseillers districaux pour le choix qui sera fait le 26 mai prochain. Nous aurons donc une dernière discussion le 5 mai prochain lors d'un conseil districale à huit clos, sans la presse, sans les responsables des services sauf ceux du District qui prendront les notes pour faire le compte rendu et en présence de M. le Préfet, ce qui laissera ensuite à la plupart de nos collègues du District un temps de réflexion suffisant mais surtout sans faire pression.

Car il faut bien remarquer -à regret pour moi- que d'autres pressions sont intervenues et qu'à la dernière réunion du groupe intercommunalité, j'ai dit aux représentants qui étaient là : ça suffit, on a travaillé, très bien, mais en même temps vous avez travaillé dans notre dos et le Président du District n'a même pas été averti de ce qui se faisait dans la campagne. Je ne trouve pas cela tellement agréable ni même honnête, ni logique, par rapport à ce qui a été fait pendant tant d'années car au sein du District je pense avoir mené les discussions de façon très impartiale et tout le monde s'en réjouissait. Pour l'instant, j'ai l'impression qu'on revient une dizaine d'années en arrière, mais enfin tout n'est pas encore joué, il nous reste un mois pour faire changer d'avis ceux que nous pourrions convaincre encore, de faire le choix qui convient pour l'agglomération de demain, le choix de l'avenir.

Il n'y a pas d'autres possibilités, c'est la communauté d'agglomération et non pas la communauté de communes qui ne serait qu'un district vaguement amélioré mais avec le même système d'une fiscalité additionnelle où il faudra, pour faire un petit effort par exemple en direction des transports en commun, -on vous le dira tout à l'heure- doubler la fiscalité du District. Je crois que l'avenir n'est pas dans la communauté de communes mais dans la communauté d'agglomération qui, avec des moyens supplémentaires de DGF dont on a tant parlé, nous donnera pendant 5 ans, 30 millions de plus, ce qui n'est quand même pas négligeable. La communauté d'agglomération permettra également de passer un contrat d'agglomération avec la Région, avec l'Etat, donc d'obtenir un certain nombre de choses pour un avenir plus intéressant pour l'agglomération de Besançon. Nous y avons travaillé, je dis bien depuis 10 ans et nous arrivons maintenant à la croisée des chemins où il faudra faire un choix, ce sera fait le 26 mai. En attendant, nous allons ce soir essayer de voir quelle peut être l'évolution de ce District dans la direction que nous souhaitons. Je remercie aussi Michel LOYAT qui s'est beaucoup investi, c'est un petit peu le successeur de Paulette au sein du District, il a bien travaillé et je vais maintenant lui passer la parole.

**M. LOYAT :** Merci Monsieur le Maire. Vous l'avez dit, il nous reste un mois pour convaincre, un mois pour expliquer puisque le 26 mai le Conseil Districale se prononcera sur l'avenir du District du Grand Besançon qui deviendra une communauté de communes ou une communauté d'agglomération en application de la Loi Chevènement.

La Loi Chevènement marque une étape dans la décentralisation en donnant aux communes de nouveaux moyens pour assumer leurs missions, particulièrement en milieux urbain et péri-urbain pour lesquelles il manquait un cadre institutionnel satisfaisant. Les citoyens sont attachés à leur commune qui est par excellence la collectivité de proximité vers laquelle ils se tournent spontanément. La commune est aussi le creuset de la participation politique, le socle d'une identité collective et un des cadres privilégiés de la cohésion sociale. Aussi est-il important que la Loi Chevènement affiche clairement l'optique intercommunale en donnant à ce terme son sens. Cette loi est l'occasion de passer à une nouvelle étape de l'intercommunalité et le législateur a prévu des moyens financiers importants pour accompagner les changements. A Besançon, chacun mesure le chemin parcouru en une dizaine d'années depuis le CCGB.

Vous avez parlé tout à l'heure de la démarche. Sans faire maintenant le bilan du District, je voudrais souligner le progrès que celui-ci a représenté. Alors que les relations entre Besançon et les communes périphériques étaient faibles voire difficiles, le District a favorisé l'esprit d'agglomération, même si beaucoup reste à faire. La mutualisation de services, tel secours et incendie, a favorisé la rationalisation et la solidarité. Comment ne pas souligner aussi le rôle du District pour la réalisation de la voie de desserte et de

contournement et l'action déterminante de celui-ci pour la constitution du SYBERT. Oui, le District a bien été un progrès pour Besançon et l'agglomération mais les limites apparaissent nettement et si j'ai bien compris, nombreux sont ceux, parmi les tenants de la communauté de communes, qui souhaitent un changement significatif, un élargissement des compétences. Limite pour le périmètre : comment parler d'agglomération alors que Beure, Thise, Châtillon, pour ne citer que ces trois communes, ne font pas partie du District ? Limite également liée aux compétences, aux moyens financiers, à la fiscalité, qui ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante à certains défis, à certains enjeux d'agglomération que je voudrais évoquer brièvement maintenant.

Premier enjeu, celui de l'attractivité économique et du rayonnement. Je ne reviendrai pas sur l'importance accordée au développement économique, une des priorités de la politique municipale. Sous différentes formes, la Ville de Besançon conduit une politique coopérative dans le domaine économique et participe à de nombreux syndicats : BTC, SMAIBO, etc., ainsi qu'à des études menées en commun : je pense à celle du SOCA, CLDP, dont nous avons parlé récemment en Conseil Municipal. Pourtant, un nouveau pas est nécessaire. Les grandes orientations en sont connues, j'en rappellerai quelques-unes : nous devons être capables d'offrir sur l'agglomération, une gamme diversifiée de zones économiques complémentaires mieux qualifiées et hiérarchisées. Nous ressentons aussi le besoin de constituer ou de renforcer des outils communs pour la prospection et l'accompagnement des activités économiques. Ces orientations correspondent au diagnostic que nous pouvons faire. Le développement économique, comme d'ailleurs la dynamique démographique, et le dernier recensement l'atteste, suit pour l'essentiel une dynamique d'ensemble propre à l'agglomération. Qu'elles soient à Thise, Chemaudin, Saône ou Besançon, les entreprises bénéficient avant tout des atouts de l'agglomération bisontine. Ces orientations ne peuvent véritablement prendre corps qu'avec une structure intercommunale qui se donne les moyens et permette de sortir de la logique actuelle de la concurrence entre les communes pour obtenir de la TP. Loin d'être un stimulant, cette concurrence entre communes, cette concurrence intra-agglomération avec ses déplacements d'entreprises qui ne font qu'aviver la suspicion, tout cela nuit à l'intérêt général. Si l'organisation par secteur, comme le SMAIBO, peut représenter un progrès, elle ne répond que très partiellement aux inconvénients du système actuel et valorise artificiellement une logique de pôle au détriment de la dynamique première qui est celle de l'agglomération dans son ensemble. Il est important aussi pour le rayonnement de l'agglomération bisontine, que l'intercommunalité se renforce au service d'une ambition collective, qu'il y ait une capacité plus grande à penser, à anticiper, à peser collectivement, et sur ce point je pense particulièrement aux différentes contractualisations avec l'Etat, la Région et demain avec le Département.

Deuxième enjeu : la solidarité et l'environnement. Une démarche intercommunale existe déjà : action en matière de logement, constitution du SYBERT pour le traitement des déchets et existence de nombreux syndicats pour l'eau ou pour l'assainissement. Mais là encore, une nouvelle étape est nécessaire. En complément de ce que fait le District en matière d'infrastructure, il convient maintenant de porter ensemble la problématique des déplacements, particulièrement en prenant en charge la compétence des transports en commun. Nous avons suffisamment regretté ici l'existence de deux PDU, l'un pour la ville, l'autre pour le TGB, existence obligatoire du fait de l'existence de deux autorités organisatrices.

Cela ne peut se faire qu'en se donnant les moyens au service d'une ambition dans le domaine des transports : amélioration de la qualité du service, réalisation des objectifs du PDU tels qu'ils ont été adoptés récemment. Cela ne peut naturellement s'effectuer sur le mode de l'extension du réseau TGB et de l'uniformisation. Il faut au contraire l'articulation de deux réseaux et le développement de l'intermodalité sous les formes appropriées au périmètre de la future structure intercommunale. Il y a une logique urbaine et une autre péri-urbaine qu'il faut prendre en compte dans toutes leurs spécificités. La solidarité à laquelle participent d'ailleurs les transports en commun, passe par un meilleur équilibre entre les secteurs, par une mutualisation de certaines charges, par une redistribution volontaire qui permette de réduire les inégalités. La carte que vous avez dans le dossier est éloquent sur les différences de TP par habitant. Ce n'est bien sûr qu'un aspect des inégalités. Je vous laisse vous y reporter. Deux chiffres sont significatifs : les cinq communes du District les mieux dotées en TP, hors Besançon, représentent environ 60 % des bases hors Besançon et 20 % de la population. Et les 36 autres communes représentent seulement 40 % des bases. L'esprit d'agglomération sans lequel ne peut exister une ambition partagée passe par des mesures concrètes pour un développement solidaire.

Comment développer une organisation de l'agglomération et tirer parti de l'originalité bisontine ? C'est avec cette problématique que nous pourrions relever les défis énoncés. L'originalité bisontine est réelle, le Maire l'a rappelé tout à l'heure, avec un espace fortement polarisé autour de Besançon, ville-centre de 120 000 habitants et de nombreuses communes de taille modeste, Thise : 3 081 habitants, Saône : 2 766 habitants pour les plus importantes. Les changements ont certes été importants depuis 40 ans. En 1962, -il n'y avait pas de district alors- les 40 communes qui sont aujourd'hui dans le District, à la périphérie, ne comptaient que 11 563 habitants contre 35 000 aujourd'hui. Une partie importante de l'espace bâti aujourd'hui à Besançon n'existait que sous forme de champs, on peut penser à Planoise, à Châteaufarine et à bien d'autres lieux. La continuité urbaine s'affirme aux entrées de ville. Bref, la campagne a reculé à Besançon et l'urbanisation a progressé alentour. Pour autant, l'originalité demeure et plutôt que de chercher à ressembler aux autres, par exemple au pays de Montbéliard, nous devons à la fois organiser une dynamique d'ensemble et respecter, conforter la vitalité et l'initiative communale. Il s'agit par exemple de réfléchir au développement d'équipements et de services en terme de subsidiarité et de réseaux, plutôt que de substitution et de centralisation. Laissons l'action communale et l'intercommunalité de proximité à deux communes, parfois trois lorsqu'elle est la mieux adaptée. Ambition collective avec des moyens correspondant au service de valeurs partagées, souplesse, pragmatisme, respect de notre originalité doivent guider notre choix d'intercommunalité. Poursuivre le District même avec quelques améliorations et une autre appellation ne permettrait pas de se situer au niveau des enjeux décrits précédemment. Cela explique que les hypothèses retenues par le groupe intercommunalité du District pour les simulations financières soient celles d'une communauté de communes avec des compétences très élargies, ou d'une communauté d'agglomération.

**M. LE MAIRE :** Pour vous permettre de disposer d'éléments de réflexion, il vous est proposé un rappel des étapes de la mise en place du District ainsi qu'un bilan de ses activités, la présentation des deux formules de regroupement (communauté d'agglomération et communauté de communes) et les conséquences financières et fiscales de chacune des deux hypothèses réalisées par le Cabinet «La Ronnade».

## 1 - LE DISTRICT DU GRAND BESANCON

### 1.1 - L'histoire

#### a) Les étapes préliminaires

Les premières actions de coopération sont apparues à partir des années 1960 avec la création du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule mais ce sont les années 1990 qui constituent un tournant pour le développement d'une intercommunalité de projet dans le Grand Besançon.

Cela a commencé en 1989 avec la mise en place du Plan d'Aménagement Concerté du Territoire (PACT) de l'agglomération bisontine englobant 74 communes.

C'est dans le cadre de ce PACT que fut décidée en 1990 la mise en place d'une structure de type associatif, le **Conseil des Communes du Grand Besançon (CCGB)**.

Cette association avait pour objectifs essentiels :

- \* d'être le partenaire de l'Etat et de la Région pour l'inscription du PACT de l'agglomération bisontine à l'avenant au contrat de plan Etat/Région de Franche-Comté ;

- \* d'être un lieu de concertation, de coordination et de communication entre les communes membres ;

- \* d'être un instrument favorisant la réflexion et la mise en oeuvre de propositions pour la définition et la réalisation d'une stratégie d'agglomération ;

- \* de permettre la constitution entre les communes de l'agglomération bisontine dans le respect de l'autonomie de chacune d'elles, d'un véritable pôle urbain cohérent et dynamique bénéficiant des atouts et de l'attrait d'une véritable métropole régionale.

Le travail réalisé en commun par les élus de l'agglomération a permis de lever un certain nombre de préventions et a contribué à créer un climat de confiance.

Dans le cadre de ses diverses actions (Programme Local de l'Habitat...), cette instance effectua un important travail préparatoire visant à analyser et à recenser les divers besoins de l'agglomération en matière de coopération intercommunale. Les travaux engagés alors dans les domaines de l'habitat et du traitement des déchets ont notamment été poursuivis par le District du Grand Besançon (DGB).

1992, l'année de la loi sur l'administration territoriale, permit de stimuler le débat sur l'intercommunalité. Divers éléments de propositions (simulations fiscales et financières, alternative SIVOM - District...) visant à la constitution d'une structure intercommunale d'agglomération ont été présentés aux élus des communes associées, de plus en plus conscients de la nécessité de s'unir pour faire face aux problèmes communs.

#### b) La mise en place du District du Grand Besançon

La consultation des conseils municipaux au cours de l'année 1992, a fait apparaître une orientation favorable à la création du District.

La création de cette structure répondait à plusieurs objectifs :

- \* décider ensemble des actions qui concourent au développement de l'agglomération et constituer une force de proposition auprès de l'Etat et des autres collectivités locales,

- \* mettre en commun les ressources des communes de l'agglomération pour financer des actions nouvelles propres à participer au développement du Grand Besançon,

- \* mieux répartir certaines charges existantes et assumées auparavant de manière très inégale par les différentes communes (service de secours et d'incendie, voies de communication),

- \* mobiliser plus de crédits publics avec la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par les groupements à fiscalité propre, mais aussi avec les procédures bénéficiant de la prime à l'intercommunalité, tels que le PLH ou le contrat de plan.

A l'issue d'une large concertation, fixant notamment les compétences du futur groupement, le District du Grand Besançon, regroupant alors 38 communes (41 en 1998), fut institué par arrêté préfectoral du 5 juillet 1993. L'adhésion fut volontaire mais certaines communes de la première couronne faisant partie du CCGB n'ont pas intégré la structure districale.

Peu auparavant, en 1991, un syndicat mixte à vocation d'aménagement de zones d'activités, le SMAIBO, promu par le Département fut constitué entre celui-ci, la Ville de Besançon et 10 communes du canton d'Audeux.

De même, le Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon, à l'origine duquel on retrouve le Département et la Ville fut constitué en 1992 pour assurer un service de transport public périurbain sur la base de la réorganisation des transports scolaires.

Le District ayant pour objectif de rendre plus cohérent et plus dynamique le développement de l'agglomération notamment dans les domaines de l'économie, du logement et des infrastructures de communication, la révision du schéma directeur, qui concerne 68 communes, dont les 41 du District, entrait naturellement dans son champ d'action. Le 15 octobre 1994, le conseil districale a donc décidé d'élargir en conséquence les compétences du groupement.

Aujourd'hui, l'intercommunalité au sein de l'agglomération, si elle s'exprime essentiellement à travers le District, recouvre également beaucoup de structures plus spécifiques auxquelles la Ville est souvent associée.

Par ailleurs coexistent un grand nombre de structures intercommunales spécialisées dans des domaines situés le plus souvent hors des compétences du DGB (eau/ assainissement, domaine scolaire, gestion d'équipements spécifiques, domaine fores- tier, voiries locales...).

Enfin, le District a été l'élément moteur de la création du Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des Déchets (SYBERT), qui regroupe actuellement près de 120 communes.

Les potentialités de loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, avec ses nouveaux outils institutionnels et financiers, nous permettra de toujours mieux prendre en compte les besoins et les attentes de nos concitoyens.

C'est ce que nous devons attendre de l'évolution de la structure d'agglomération.

## **1.2 - Les compétences actuelles du District**

### *a) Incendie et secours*

De 1993 à 1999, le District a assuré la gestion du Service de Secours et de Lutte contre l'Incendie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, ce secteur a été transféré au Service Départemental d'Incendie et de Secours, le District continuant à en assurer le financement. Le District a ainsi mené depuis 1993 la **mutualisation** et la rationalisation à l'oeuvre aujourd'hui dans le cadre du SDIS, l'harmonisation progressive des contributions communales en étant un des volets.

### *b) Infrastructures d'agglomération*

Par diverses actions, le District intervient sur la réalisation de voies de communication structurantes de l'agglomération. A titre d'exemples : négociation et financement de la voie de desserte et de contournement de l'agglomération, y compris les études et acquisitions pour la rocade Nord-Est ; participation au financement de l'échangeur de Marchaux, de travaux sur la RN 57 et la RN 73. Le District assurera la maîtrise d'ouvrage des études sur la croix ferroviaire.

Le District agit ainsi pour le développement économique et la vie quotidienne des habitants de l'agglomération et pallie un retard imputable au moins en partie à un déficit d'intercommunalité.

### *c) Environnement - Traitement des déchets*

Le District contribue, par la conduite d'études et par la réalisation et la gestion de déchetteries, à l'élimination des déchets. Le SYBERT, dont le District a largement contribué à la mise en place, favorise une prise en charge globale et cohérente de l'ensemble des compétences en matière de traitement de déchets. Une approche environnementale est également intégrée dans les différents projets conduits par le District.

### *d) Développement économique (et tourisme)*

Au travers de la promotion économique et touristique et de l'aide au montage d'opérations et à la réalisation d'acquisitions foncières à la demande des communes, le District mène de nombreuses actions : Fonds d'Intervention Economique (FIE) pour l'implantation d'entreprises industrielles ; communication économique (plaquette, réseau d'ambassadeurs...) ; Charte d'Aménagement du Grand Besançon avec l'Etat et la Région ; Schéma de la randonnée pédestre ; participation à de nombreux Syndicats Mixtes, SEM... Dans le cadre du CIADT, le District est chargé de l'animation du Système Productif Localisé (SPL).

*e) Politique de l'habitat*

L'objectif du District est d'assurer l'équilibre du développement du bassin d'habitat, la diversité de l'offre de produits logements, la réutilisation du patrimoine bâti et la mise en oeuvre d'une politique d'accès au logement, dans le cadre du PLH contractualisé avec l'Etat et associant de nombreux partenaires.

*f) Aménagement de l'espace*

Il s'agit ici principalement de la mise en oeuvre de la révision du Schéma Directeur, l'objectif étant de planifier l'aménagement et le développement de l'agglomération bisontine à l'horizon 2020.

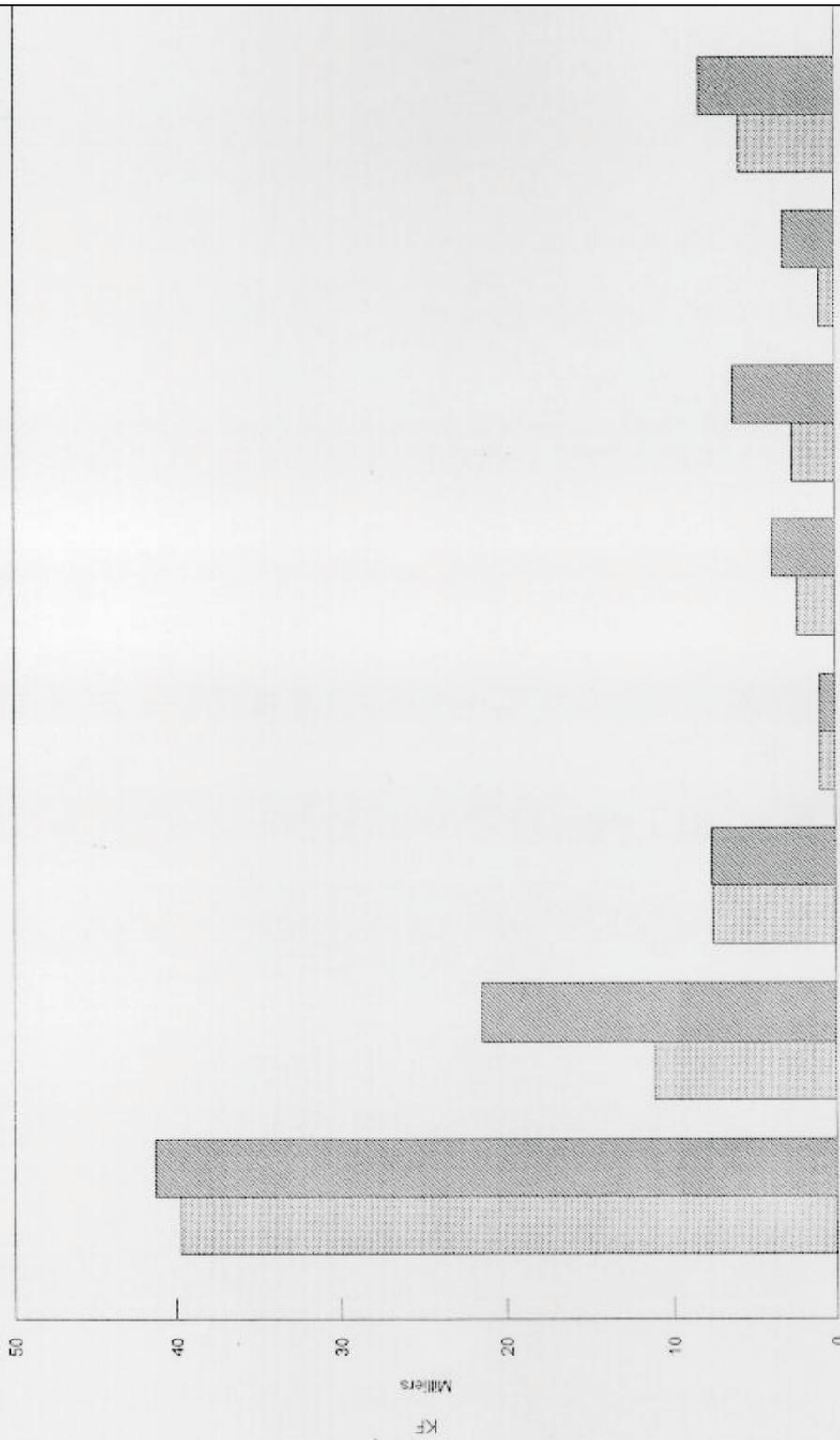
*g) Financement des collèges*

Prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges.

**1.3 - Des éléments chiffrés****District du Grand Besançon****Dépenses 1999  
Prévisions budgétaires 2000**

Dépenses Inv. et Fonct. (KF)	CA 1999	BP 2000
Incendie et secours	39 765	41 335
Infrastructures	11 124	21 462
Environnement - Déchets	7 600	7 627
Schéma Directeur	945	940
Collèges	2 375	3 935
Economie	2 646	6 321
Habitat	966	3 258
Administration	5 934	9 302
<b>Total Dépenses</b>	<b>71 355</b>	<b>93 180</b>

Dépenses D.G.B.  
C.A. 1999 / B.P. 2000



Secteurs	1999 (KF)	2000 (KF)
Incendie et secours	39 765	41 335
Infrastructures	11 124	21 462
Environnement	7 600	7 627
Schéma Directeur	945	940
Collèges	2 375	3 935
Économie	2 646	6 321
Habitat	966	3 258
Administration	5 934	8 302

**Evolution de la fiscalité districale**

Base	1994	1999	2000
Taxe d'habitation	855 241 860	969 480 120	992 510 000
Foncier bâti	669 411 540	829 595 189	855 430 000
Foncier non bâti	7 093 770	7 256 773	7 369 000
Taxe professionnelle	1 404 159 150	1 532 765 857	1 482 730 000
Taxe professionnelle	1 404 159 150	1 700 464 698	1 760 216 597

Taux	1994	1999	2000
Taxe d'habitation	1,29	1,82	1,90
Foncier bâti	1,44	2,02	2,11
Foncier non bâti	1,61	2,26	2,36
Taxe professionnelle	1,03	1,44	1,50

Produit	1994	1999	2000
Taxe d'habitation	11 032 620	17 644 538	18 857 690
Foncier bâti	9 639 526	16 757 823	18 049 573
Foncier non bâti	114 210	164 003	173 908
Taxe professionnelle	14 462 839	24 386 072	26 148 766
CTP		2 314 244	3 907 816
<b>Total</b>	<b>35 249 195</b>	<b>58 952 436</b>	<b>63 229 937</b>

Evolution DGF	
1994	6 059 102
1995	7 261 170
1996	8 135 060
1997	7 699 175
1998	7 188 390
1999	6 905 783

NB prévision BP 2000 : 6 000 000

Les actions menées se sont effectuées dans le cadre budgétaire fixé en 1993, en partant d'une fiscalité de niveau faible avec une progression prévue dans un tableau de marche, fidèlement respectée à ce jour.

L'endettement a, lui, moins augmenté que prévu du fait du retard pris par la réalisation de la voie de desserte et de contournement.

### **1.4 - Un bilan non négligeable**

\* Progression de l'esprit d'agglomération, notamment en ce qui concerne les relations entre la ville centre et la périphérie.

\* Participation à la réalisation d'infrastructures de communication pour l'agglomération.

\* Mutualisation d'équipements et de services dans les domaines secours et incendie, de l'environnement (déchetteries, création du SYBERT...), des collèges.

\* Engagements dans le domaine économique, touristique et de l'habitat.

\* Participation à des réflexions et à des actions d'intérêt d'agglomération sous des formes diverses (maîtrise d'oeuvre Schéma Directeur, prestations techniques pour le PDU, TGB, animation de la contractualisation Saône-Rhin, support technique pour le SYBERT).

#### **mais des limites**

\* Un périmètre incohérent, des communes de la première couronne n'ayant pas adhéré au District.

\* Une place insuffisamment forte par rapport aux enjeux importants pour l'agglomération : développement économique, transports collectifs...

\* Des difficultés à se positionner dans les différentes contractualisations pour trois raisons :

- les ressources,
- les compétences,
- le périmètre.

## **2 - LES FORMULES DE REGROUPEMENT**

### **2.1 - La communauté d'agglomération**

#### *Définition*

«La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants **d'un seul tenant et sans enclave** autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants».

Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et conduire ensemble **un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.**

**a) La procédure de transformation et les compétences***1 - Les étapes de la transformation des Districts*

La loi, qui prévoit la suppression des districts au plus tard au 31 décembre 2001, a par ailleurs organisé une procédure dite simplifiée de transformation des Districts en communauté d'agglomération :

**1 - Extension des compétences du District par transfert, par les communes,** des compétences relevant du régime juridique des communautés d'agglomération.

a) délibération conjointe des Conseils de Districtaux et municipaux transférant ces compétences

b) si le projet recueille une majorité favorable égale à :

2/3 des communes représentant plus de 50 % de la population

ou 50 % des communes représentant 2/3 de la population

→ **arrêté préfectoral d'extension de compétences**

**2 - Transformation du District en communauté d'agglomération :**

- délibération du Conseil du District à la majorité des 2/3 sollicitant la transformation en Communauté d'Agglomération.

**3 - Le Préfet saisi par le Conseil de District peut décider d'étendre le périmètre de la communauté d'agglomération**

a) il doit saisir la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

b) il prend ensuite un arrêté de périmètre listant les communes intéressées

**4 - Consultation par le Préfet** des Conseils Municipaux : dans un délai de 3 mois, ceux-ci doivent délibérer, leur silence valant acceptation

**5 - Si le projet de transformation recueille une majorité favorable égale à :**

2/3 des communes représentant plus de **50 %** de la population

**ou 50 %** des communes représentant **2/3** de la population

→ **Transformation du District en communauté d'agglomération par arrêté préfectoral sur le périmètre mis à l'étude**

*2 - Les compétences***Quatre domaines sont obligatoires**

\* **Développement économique** : zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires, qui sont **d'intérêt communautaire**.

\* **Aménagement de l'espace communautaire** : schémas directeur et de secteur, création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, organisation de transports urbains (le périmètre de la communauté vaut périmètre de transport urbain).

\* **Équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat politique du logement (notamment logement social) **d'intérêt communautaire**.

\* **Politique de la ville** : participation à des dispositifs d'intérêt communautaire.

**Trois domaines optionnels au moins parmi les cinq suivants :**

\* Création, aménagement, entretien de la **voirie** (et des parcs de stationnement) **d'intérêt communautaire**,

\* **Assainissement** (réseaux et épuration),

\* **Eau**,

\* Protection et mise en valeur de l'**environnement**, politique du **cadre de vie**, **lutte contre la pollution de l'air et du bruit, élimination et valorisation des déchets**,

\* **Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**.

Des compétences facultatives peuvent également être retenues en complément des cinq domaines précités.

*La communauté d'agglomération reprendrait toutes les compétences du District, de même que celles des Syndicats préexistants inclus en totalité dans son périmètre pour les compétences qu'elle exerce.*

### **La notion d'intérêt communautaire**

Sur la base des compétences définies par la loi, le Conseil de Communauté pourra se prononcer à la majorité qualifiée sur la définition de l'intérêt communautaire, laquelle ne peut être précisée dans les statuts de la Communauté.

#### **b) Les ressources fiscales**

##### *1 - La Taxe Professionnelle Unique (TPU)*

*- Objectifs et effets attendus :*

\* **aménager** les agglomérations de façon plus **cohérente et économe**, en maîtrisant la concurrence entre les communes pour le développement des zones d'activités

\* **assurer une solidarité entre communes** en atténuant les disparités provenant de potentiels fiscaux de niveau très inégal. La mise en place d'une dotation de solidarité communautaire selon des critères définis par le Conseil de Communauté permet d'assurer une redistribution adaptée à chaque agglomération.

\* **spécialiser la fiscalité locale** : la TP est perçue par la Communauté, les trois taxes sur les ménages revenant aux communes

\* **mutualiser les risques des communes** face à la perte de ressources fiscales liée à une diminution des bases communales de TP. En effet, les communes reçoivent chaque année une attribution de compensation (reversement de TP) dont le montant est fixé dans le temps.

\* **apporter une DGF plus élevée**, avec un supplément de ressources de nature à renforcer la capacité d'investissement de la communauté d'agglomération, tout en permettant d'en assurer la redistribution partielle aux communes. Jusqu'en 2005 les communautés d'agglomération percevront en moyenne 250 F par habitant (elle est actuellement de 43 F par habitant pour le District).

*- Le mécanisme de la TPU*

Le principe de la TPU est le suivant :

• perception par la structure intercommunale de la totalité de la TP aux lieu et place des communes du groupement qui conservent les trois autres taxes locales. La structure intercommunale ne perçoit plus les taxes ménagères (TH, FB, FNB).

**Afin de préserver les équilibres budgétaires communaux, le groupement, après avoir assuré le financement de ses charges, doit reverser à chaque commune membre une attribution de compensation égale au produit de taxe professionnelle perçu par elle l'année précédant l'institution de la TPU. Cette attribution ne pouvant pas être indexée, toute augmentation des bases de taxe professionnelle sur le territoire de l'EPCI peut alimenter une dotation de solidarité communautaire à répartir suivant des critères librement définis.**

• détermination du taux de la TPU qui s'appliquera à toutes les entreprises implantées dans le groupement. Le taux est fixé la première année par la communauté d'agglomération, par référence au taux moyen pondéré calculé par les communes membres et le District.

• unification progressive des taux, dans un délai de 12 ans maximum, permettant d'éviter que les entreprises ne subissent de trop brusques différences d'imposition.

A la fin de la période, les entreprises situées sur le territoire de l'EPCI sont imposées à un taux unique de taxe professionnelle, fixé dans le respect des règles de liaison entre les taux et de plafonnement des taux.

L'attribution de compensation

*- Modalités de calcul*

Attribution de compensation	=	Le produit de TP perçu par la commune année n-1	-	Le produit des trois taxes perçu dans la commune au profit du groupement	-	Le montant des compensations perçues par la commune année n-1	-	Le montant net des charges transférées
-----------------------------	---	---	---	--	---	---	---	--

- Illustration chiffrée à partir d'un exemple fictif

	Avant TPU		
	Commune	District	Total pour les contribuables
Taxe professionnelle	6 MF	4 MF	10 MF
Impôts ménages	8 MF	3 MF	11 MF
<b>Total fiscalité</b>	<b>14 MF</b>	<b>7 MF</b>	<b>21 MF</b>
Après instauration de la TPU			
Taxe professionnelle		(4 + 6) 10 MF	10 MF
Impôts ménages	(8 + 3) 11 MF	0 MF	11 MF
Attribution de compensation	3 MF	- 3 MF	0 MF
<b>Total fiscalité</b>	<b>14 MF</b>	<b>7 MF</b>	<b>21 MF</b>

Hypothèse où les communes augmentent le taux communal en ajoutant le taux districale ce qui, pour le contribuable se traduirait par une pression fiscale identique tout en garantissant à la commune le même niveau de recettes fiscales.

## 2 - La Dotation de Solidarité Communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire correspond à une enveloppe dégagée sur les excédents de ressources constatés par la communauté d'agglomération, et destinée à être redistribuée aux communes. Cette enveloppe peut évoluer dans le temps, notamment avec les facteurs suivants :

- \* la croissance mécanique du produit de TP provenant de l'augmentation des bases et/ou du taux communautaire,

- \* l'importance de la DGF, notamment lors de la phase d'instauration de la TPU.

Cette dotation est répartie entre les communes en utilisant des critères choisis pour assurer la redistribution selon les principes retenus localement : solidarité envers les communes les moins favorisées en matière de potentiel fiscal, encouragement au dynamisme économique des communes, prise en compte des charges de centralité....

### L'exemple de Grenoble : répartition en 2 volets

- la dotation de solidarité : 60 %. Ce volet est lui-même pondéré en deux parts :

- . Critères de besoins (50 %), pour la prise en compte des charges générales et particulières supportées par les communes

- . Critères de ressources (50 %), permettant de corriger les inégalités de ressources entre communes,

- la dotation de dynamisme économique (40 %). Elle est répartie au prorata des suppléments de bases constatés annuellement par commune auxquels est appliqué le taux moyen de l'agglomération.

**L'exemple de Rennes** : répartition selon trois composantes :

- la première, pour 10 %, répartie en fonction de l'augmentation des bases communales de TP pour maintenir la mobilisation des élus pour l'accueil d'entreprises et éventuellement d'établissements gênants pour l'environnement,
- la seconde, pour 50 %, afin de réduire les différences de richesse entre communes,
- enfin, la troisième (40 %), pour égaliser à terme le niveau de richesse des communes, versée à la plus défavorisée pour rejoindre l'avant dernière, puis aux deux dernières pour l'antépénultième, etc.

## **2.2 - La communauté de communes**

### *Définition*

La communauté de communes est un EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Il est précisé toutefois que dans le cadre de la transformation des districts en communauté de communes, la règle d'un seul tenant et sans enclave ne s'applique pas.

### **a) La procédure de transformation et les compétences**

*1 - Les étapes de la transformation des districts - 2 possibilités sont offertes :*

- **le volontariat** : une délibération du conseil districale à la majorité des deux-tiers est suffisante, sans nécessité de consulter les conseils municipaux

- **l'abstention** : à défaut de délibération du conseil de district avant le 31 décembre 2001, une communauté de communes se substituera aux Districts au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

### **2) Compétences**

La communauté de communes exerce aux lieu et place des communes membres des compétences obligatoires et des compétences optionnelles fixées par la loi dans la limite de l'intérêt communautaire. Elle peut également exercer les compétences que les communes ont librement choisi de lui transférer en plus de celles fixées par la loi. Les communes doivent définir et préciser, au moment de la création de la communauté, à l'aide de critères par exemple, la ligne de partage dans chaque domaine entre les compétences communautaires et la compétence communale.

### **Compétences obligatoires**

Les communautés de communes exercent obligatoirement des compétences dans les deux blocs suivants, mais il appartient aux communes d'en préciser l'étendue lors de la création de la communauté :

1. aménagement de l'espace,
2. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

### **Compétences optionnelles**

La communauté de communes doit exercer les compétences relevant d'au moins un des quatre blocs suivants :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux,
2. Politique du logement et du cadre de vie,
3. Création, aménagement et entretien de la voirie,
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

L'étendue du transfert de compétences au sein de ces blocs doit être précisée par chaque commune à la majorité qualifiée requise pour la création.

**Toutefois, lorsqu'un District se transformera d'office à l'issue de la période de transition en communauté de communes, il prendra les compétences de celle-ci en matière d'étude uniquement.**

#### ***b) Les ressources fiscales de la communauté de communes***

Les recettes fiscales de la communauté de communes comprennent :

\* la fiscalité additionnelle sur les quatre taxes locales : sans changement avec les Districts

ou

\* le produit de la Taxe Professionnelle Unique, qui permet aux groupements ayant opté pour ce régime de percevoir une DGF bonifiée à 175 F/habitant (sauf pour les communautés de communes dont la population est supérieure à 50 000 habitants)

### 3 - SIMULATIONS FINANCIERES REALISEES PAR LE CABINET LA RONNADE

Elles ont pour objet d'analyser les conséquences financières et fiscales de l'évolution de l'intercommunalité dans le Grand Besançon, selon les deux hypothèses, à savoir :

- \* la transformation du District en communauté de communes, sans TPU
- \* la transformation du District en communauté d'agglomération.

**Les simulations préparées par «La Ronnade» doivent être considérées comme un premier outil destiné à vous éclairer sur la méthodologie employée et les grands traits dominants de l'alternative qui s'offre à notre agglomération et à sa ville centre.**

#### 3.1 - Les hypothèses de travail retenues :

##### a) Le périmètre d'étude

Seule la transformation du District en communauté d'agglomération nécessitera **obligatoirement** une extension du périmètre du groupement, compte tenu de la présence actuelle d'enclaves à l'intérieur du périmètre districale.

En communauté d'agglomération, l'extension de périmètre minimal retenu par «La Ronnade» pour ses simulations concerne les communes suivantes : Beure, Chalèze, Châtillon-le-Duc, Miserey-Salines, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise, Torpes, Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit, Velesmes-Essarts.

**Cette extension de périmètre renforce incontestablement la cohérence spatiale et économique du groupement.**

En communauté de communes, le renforcement de cette cohérence ne peut résulter que de la volonté des Conseils Municipaux concernés d'adhérer à la communauté de communes. Aussi, au stade actuel de l'étude, le périmètre de la communauté de communes sera celui de l'actuel District.

##### b) Les compétences à transférer

La réunion du groupe intercommunalité (élus districaux de la Ville et de la périphérie) du 18 mars a permis de définir les compétences **minimales** dont devrait se doter la communauté de communes ou la communauté d'agglomération.

Le tableau ci-dessous les récapitule :

Compétences	Communauté de communes	Communauté d'agglomération
Aménagement de l'espace	Transports urbains	Transports urbains
Développement économique	Zones d'activités économiques communautaires (par le biais des syndicats préexistants)	Zones d'activités économiques communautaires (par le biais des syndicats préexistants)
Politique de la Ville	Néant	PLIE, Mission Locale, coordination
Equipements sportifs et culturels	Néant	Etude et réalisation et gestion d'équipements d'intérêt communautaire

Il est précisé que la future structure intercommunale reprendrait toutes les compétences actuelles du District.

Les charges transférées sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Compétences	Communauté de communes	Communauté d'agglomération
Transports urbains	49 274 KF	49 503 KF
Développement économique	3 029 KF chiffres partiels	3 029 KF chiffres partiels
Logement	0	Non chiffré
Politique de la Ville	0	Non chiffré
Environnement déchets (SYBERT)	0	357 KF
Equipements sportifs et culturels	0	Non chiffré
Incendie et secours	0	Non chiffré

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

\* La charge supportée par la Ville de Besançon pour le financement des transports urbains s'établit, après déduction du versement-transport qui sera transféré à la communauté, à 48,6 MF.

Pour les communes membres du syndicat mixte des transports du Grand Besançon et membres du District, la dépense totale atteint 622 KF. Pour les communes hors District, incluses dans le périmètre de la communauté d'agglomération et membres du syndicat mixte, la dépense atteint 230 KF.

Toutefois, il n'a pas été intégré pour la compétence transports, le supplément de recettes lié au versement-transport sur une aire territoriale plus large. De même, le coût supplémentaire résultant d'une densification du réseau ou des dessertes n'a pas été chiffré.

\* Les réponses liées à la compétence développement économique restent à affiner.

\* Dans l'hypothèse d'une Communauté d'Agglomération, les dépenses correspondant aux compétences actuelles du District mais financées, pour les communes hors District, par les budgets communaux, ne sont pas connues, à l'exception de celles relatives au SYBERT.

Ces données seront chiffrées prochainement.

Il est à souligner que les informations fournies n'ont pas un caractère définitif, mais visent à bien faire comprendre le mécanisme.

#### **Sur le plan fiscal :**

Le régime fiscal obligatoire propre à ces deux types de groupement est fondamentalement différent :

- la fiscalité additionnelle sur les 4 taxes en communauté de communes,

- la taxe professionnelle unique en communauté d'agglomération.

Ce sont les incidences de ces régimes fiscaux différents qui seront analysées et simulées.

### Sur le plan financier :

Les différences portent sur le montant de la DGF. La transformation du District en communauté de communes ou en communauté d'agglomération place le groupement dans deux enveloppes nationales de DGF différentes aux caractéristiques d'évolution et d'indexation différentes.

**Cette différenciation et les conséquences qui en découlent sur l'attribution de DGF revenant au Grand Besançon seront également simulées.**

**A retenir** : selon les hypothèses émises par «La Ronnade», voilà comment évoluerait la DGF et comment devraient évoluer les recettes fiscales :

	1999 (en KF)	2000 (en KF)	2001 (en KF)	2002 (en KF)	2003 (en KF)	2004 (enKF)	2005 (enKF)
Recettes fiscales (1)	58 956	62 940	120 214	125 364	130 668	136 132	141 759
DGF (2)	6 906	6 591	6 498	7 798	9 358	11 229	11 607
Charges transférées	0	0	52 201	52 201	52 201	52 201	52 201
<b>Total recettes</b>	<b>659 861</b>	<b>65 531</b>	<b>74 511</b>	<b>80 961</b>	<b>87 825</b>	<b>95 160</b>	<b>101 165</b>

(1) Recettes fiscales : attention, dans cette hypothèse un doublement des taux est à attendre, compte tenu des charges transférées.

(2) DGF : la loi limite, sauf cas dérogatoires, la croissance annuelle de la DGF à 20 %. Si la DGF «spontanée», c'est-à-dire celle résultant de l'application des critères du groupement, augmente de plus de 20 %, le surplus est écrêté.

**Cet écrêtement de DGF ne s'applique que pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle.**

Taux District année n	Taux communauté de commune sans TPU année n + 1
TH : 1,90 %	TH : 3,69 %
FB : 2,11 %	FB : 4,09 %
FNB : 2,36 %	FNB : 4,58 %
TP : 1,50 %	TP : 2,92 %

### 3.2 - Les recettes totales nettes en communauté d'agglomération

Les recettes nettes totales en communauté d'agglomération sont récapitulées ci-dessous : le différentiel par rapport aux recettes en communauté de communes est important, de l'ordre de 32 MF les deux premières années. Ce différentiel diminue les années suivantes en raison de l'hypothèse minimaliste prise au niveau de la DGF.

Ce supplément de ressources peut être consacré à la réalisation de nouveaux projets d'équipements communautaires ou au versement d'une dotation de solidarité.

	1999 (en KF)	2000 (en KF)	2001 (en KF)	2002 (en KF)	2003 (en KF)	2004 (en KF)	2005 (en KF)
Produit de TP unique Compensation de TP			212 520 58 624	192 361 85 414	184 882 99 749	191 972 99 749	199 273 99 749
Recettes fiscales	58 956	62 940	271 144	277 775	284 631	291 721	299 022
Attributions de compensations Charges transférées	0	0	148 842 52 898				
Recettes nettes	58 956	62 940	69 404	76 035	82 891	89 981	97 282
DGF (*)	6 906	6 591	36 828	36 828	34 987	31 488	26 765
<b>Total recettes</b>	<b>65 861</b>	<b>69 531</b>	106 232	<b>112 864</b>	<b>117 877</b>	<b>121 469</b>	<b>124 047</b>
Ecart/communauté de communes - Fiscalité additionnelle	0	0	31 721	31 903	30 053	26 309	26 765

(\*) Selon les hypothèses retenues par le Cabinet «La Ronnade», il s'agit d'un montant minimal.

## 3.3 - Simulations financières pour Besançon

Année : 2000

## RESSOURCES COMMUNALES

	Bases	Taux	Produit
TH	783 180	18,83%	147 473
FB	694 590	20,36%	141 419
FNB	2 063	22,28%	460
TP	1 111 830	15,05%	167 330
<b>TOTAL 4 TAXES</b>			<b>456 681</b>
Compensation Salaires (LF 99)			30 643
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>487 324</b>
Dépenses transférées			49 296
<b>SOLDE RECETTES</b>			<b>438 029</b>

## TAUX GLOBAUX D'IMPOSITION

	Commune + District
TH	20,73%
FB	22,47%
FNB	24,64%
TP	16,55%

## INTERCOMMUNALITE

	District	
	Taux	Produits
TH	1,90%	14 880
FB	2,11%	14 656
FNB	2,36%	49
<b>TOTAL 3 Taxes</b>		<b>29 585</b>
TP	1,50%	

## Calcul de l'attribution de compensation

Produit TP communal	167 330
+ Compensation salaires 1999	30 643
- Produit 3 taxes District	29 585
- Charges nettes transférées	49 296
<b>ATTRIBUTION COMPENSAT<sup>e</sup></b>	<b>119 093</b>

Année : 2001

## COMPARAISON DES RECETTES COMMUNALES ET DE L'EVOLUTION DE LA PRESSION FISCALE GLOBALE

## En communauté de communes 4 taxes

	Evol.bases	Bases	Taux	Produit
TH	1,0%	791 012	18,83%	148 948
FB	2,5%	711 955	20,36%	144 954
FNB	0,0%	2 063	22,28%	460
TP	-4,0%	1 067 543	15,05%	160 665
<b>Produit 4 taxes de référence</b>				<b>455 026</b>
Dépenses transférées				49 296
<b>Produit attendu résiduel</b>				<b>405 731</b>
Coefficient de variation proportionnelle				0,8917

	Taux votés	Produits
TH	16,79%	132 811
FB	18,15%	129 250
FNB	19,87%	410
TP	13,42%	143 260
<b>TOTAL 4 TAXES</b>		<b>405 731</b>

Compensation Salaires (LF 99)	41 686
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>447 417</b>

<b>SUPPLEMENT RECETTES / 2000</b>	<b>9 388</b>
-----------------------------------	--------------

## VARIATIONS DE TAUX ENTRE 2000 ET 2001

	Taux CCGB 4 T.	Tx globaux 2001	Global 2001 / Glob.2000
TH	3,69%	20,48%	-1,2%
FB	4,09%	22,25%	-1,0%
FNB	4,58%	24,45%	-0,8%
TP	2,92%	16,34%	-1,3%

## En Communauté d'Agglomération

	Bases	Taux	Produit
TH	791 012	18,83%	148 948
FB	711 955	20,36%	144 954
FNB	2 063	22,28%	460

<b>Produit 3 taxes de référence</b>	<b>294 361</b>
-------------------------------------	----------------

## TAUX VOTES APRES REINTEGRATION DE LA FISCALITE DISTRICT ET PRODUIT ATTENDU

	Taux votés	Produits
TH	20,73%	163 977
FB	22,47%	159 976
FNB	24,53%	506
<b>TOTAL 3 TAXES</b>		<b>324 459</b>

+ Attribution de Compensation	119 093
+ Dotation solidarité communautaire	6 827
<b>= Solde recettes disponibles</b>	<b>450 379</b>

<b>SUPPLEMENT RECETTES / 2000</b>	<b>12 351</b>
-----------------------------------	---------------

## VARIATIONS DE TAUX ENTRE 2000 ET 2001

	Variation des taux communaux	Commune / Tx global 2000
TH	10,1%	0,0%
FB	10,4%	0,0%
FNB	10,1%	-0,5%

<b>MOYENNE</b>	<b>10,2%</b>
----------------	--------------

La Ronnade

**M. FOUSSERET** : Je ne suis pas sûr qu'il soit possible d'être très bref car il s'agit là d'un débat essentiel pour l'avenir de notre ville et de notre agglomération. Je ne vais pas reprendre l'ensemble de ce dossier sur le plan technique mais juste souligner quels sont à mon sens les grands enjeux pour l'agglomération bisontine.

Depuis de longues années, les pouvoirs publics ont entamé une réflexion sur l'avenir de la coopération intercommunale. Ce n'est pas quelque chose de nouveau et ça tient, je crois, à la particularité de l'organisation municipale française, ce qui fait peut-être aussi son charme et son exclusivité en Europe, qui est l'existence de 36 500 communes qui sont elles-mêmes héritières des 41 000 paroisses de 1788. On comprend donc qu'il y a une politique de développement local moderne qui ne peut plus maintenant être pensée, être conduite à un strict niveau communal et il devient indispensable de faire un grand pas pour concrétiser l'émergence d'une solidarité de territoire. Ce pas a été franchi, et c'est là son grand mérite, par la loi Chevènement, du 12 juillet 1999. Cette loi est importante dans son esprit comme dans son texte puisqu'elle va simplifier le paysage intercommunal en le ramenant à trois grands types de structures selon les seuils de population : communauté urbaine, communauté d'agglomération ou communauté de communes. Et c'est vrai qu'on se rend bien compte, à l'exposé qui vient de nous être fait, que pour une ville comme la nôtre, cette loi incite financièrement à la communauté d'agglomération puisqu'elle va bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 250 F par habitant et qu'elle va aussi et surtout instaurer une Taxe Professionnelle Unique (TPU) pour éviter ce qu'on connaît bien actuellement sur le territoire de l'agglomération, la concurrence industrielle entre les communes, et permettre un développement harmonieux et concerté de l'espace communauté, de l'espace du territoire. Cela mettrait fin à la guerre entre les communes qui, d'ailleurs, s'il y avait des communautés de communes autour de Besançon, deviendrait une guerre entre les communautés de communes.

Les conditions d'adoption de cette loi que nous avons votée avec enthousiasme ont fait l'objet d'une mention toute particulière puisque vous savez qu'il est très rare qu'à l'Assemblée Nationale on vote les lois d'une façon unanime. C'est vraiment l'exception car cette loi a été votée à la quasi unanimité par les deux assemblées : le Sénat et l'Assemblée Nationale et après la réunion d'une commission mixte paritaire avec un certain nombre d'avancées du Ministre de l'Intérieur Jean-Pierre CHEVENEMENT, on a réussi à parachever le tout. C'est donc, et j'insiste là-dessus, une loi qui a dépassé tous les clivages politiques puisque chacun, par ce vote, a reconnu la très grande nécessité de la construction intercommunale. Ça a permis d'aboutir donc à un fait majeur, c'est que les milieux urbain et «rurbain» allaient désormais pouvoir avoir un véritable enjeu, un véritable statut de coopération intercommunale. Désormais, les grandes villes et les communes qui les entourent ont des destins qui sont liés. C'est d'ailleurs dans cet esprit que toujours le même Ministre de l'Intérieur vient à nouveau de réunir les Préfets et les Sous-Préfets pour leur indiquer de façon très précise et très ferme, l'objectif de cette loi de l'intercommunalité et de rappeler que l'Etat favorisera toujours l'intercommunalité la plus intégrée.

Vous l'avez très bien montré et on peut dire aussi, lorsqu'on entend un certain nombre de remarques, que le simple intérêt égoïste de la Ville serait d'aller vers la communauté de communes. Si la politique est l'art du possible, la réalité est cependant incontournable car on parle de communauté de communes, communauté d'agglomération mais l'agglomération au fond, elle existe déjà. Tous les jours les habitants de ce qu'on appelle le Grand Besançon la construisent, la renforcent et lui donnent un contenu par leur travail, par leurs déplacements, par leurs loisirs, par leurs achats. Comment donc peut-on refuser aujourd'hui ce cadre juridique qui lui seul, et lui seulement, permettra la

synergie nécessaire à la poursuite de cette évolution que l'on sait tous indispensable. Je le dis donc très clairement : oui, deux fois oui, il faut faire la communauté d'agglomération qui est la seule structure de coopération intercommunale adaptée à la réalité du contexte politique, économique et social bisontin. Si l'on veut assurer l'avenir de l'intercommunalité, assurer la transformation du District en communauté d'agglomération, c'est une nécessité. Comment accepter aussi au fond, que l'agglomération bisontine soit certainement la seule en France, par frilosité, à refuser ce choix de bon sens et ce choix responsable. Rejeter la communauté d'agglomération ce serait revenir certainement dix ans en arrière et casser tout le travail qui a été fait effectivement par le Maire, par Paulette GUINCHARD-KUNSTLER et tous les élus districaux pendant une dizaine d'années. Ce serait aussi, me semble-t-il quand même, traiter nos concitoyens du District avec beaucoup de légèreté, presque même du mépris parce que ça serait considérer qu'au fond ils ne sont pas capables de réfléchir au-delà du simple intérêt du patrimoine communal. Et au contraire d'un certain nombre de maires qui se sont exprimés aujourd'hui et les jours précédents dans la presse et au travers de réunions, je crois que ce qu'attendent les populations de l'agglomération, c'est qu'on donne un corps et une âme à la réalité vécue par toute cette population au-delà, je le disais, de son travail, de ses déplacements, de sa vie. Et nous avons la responsabilité de voir loin, d'anticiper et de préparer l'avenir et c'est bien là le rôle des élus.

Beaucoup d'arguments plaident pour la communauté d'agglomération ; on a parlé de la TPU et des aides de l'Etat et je redis à nouveau que si on veut arrêter le «je te donne le terrain et tu me construis l'usine», si on veut éviter cette guerre entre les différentes communes, si on veut qu'il y ait une solidarité, qu'il y ait un développement harmonieux de ce territoire, il faut effectivement qu'il y ait la TPU, la Taxe Professionnelle Unique. On l'a souvent répété dans les réunions que nous avons eues avec le président du District dans les villages ou les bourgs de la périphérie, lorsqu'on nous disait que la taxe professionnelle est un handicap. En fait, la taxe professionnelle à Besançon est bien moins élevée que dans beaucoup d'autres agglomérations. Et si pour les industriels qui viennent s'implanter à Besançon, c'est un élément de décision, il y en a d'autres plus importants qui sont l'attractivité de l'agglomération, la qualité des écoles, de l'université, des transports que nous ne pourrions mettre en place que s'il y a effectivement une agglomération performante et une agglomération construite. C'est cela qui est important, beaucoup plus qu'un point ou deux de taxe professionnelle.

Deuxième point sur lequel je veux insister, c'est la contractualisation. La communauté d'agglomération c'est le gage, la possibilité d'exister un peu plus par rapport à l'Etat et à la Région puisqu'avec une communauté d'agglomération on va pouvoir contractualiser, discuter d'égal à égal avec l'Etat et cela va nous permettre aussi de construire beaucoup de choses et de fournir les éléments nécessaires au développement durable dont on parle beaucoup et qu'il faudra mettre en place dans les années à venir.

Alors bien sûr, la communauté d'agglomération n'est pas le remède miracle qui d'un seul coup va régler l'ensemble de nos problèmes. Mais je crois cependant que c'est la condition sine qua non du développement harmonieux et équilibré de notre agglomération, toutes communes confondues, et j'insiste bien là-dessus, ce n'est pas uniquement l'intérêt de Besançon mais aussi celui des 40 communes qui avec Besançon constituent le district actuel. Et je pense que si l'on prenait, à la fin de ce mois, la responsabilité de refuser la communauté d'agglomération, ce serait, pour les générations qui nous suivront, très très grave, à mon avis assimilable à la position des élus qui, le siècle dernier, ont refusé le chemin de fer. Et puis regardons autour de nous, je crois que le sens de l'histoire est clair ; face à la concurrence de Dijon, capitale régionale voisine, de

Montbéliard et de Belfort qu'on dit nos éternelles rivales régionales, et qui elles, ont choisi la communauté d'agglomération, que pèserions-nous, que représenterait Besançon qui serait certainement la seule capitale régionale qui resterait en communauté de communes ? Cela n'est pas acceptable. Il faut donc une communauté d'agglomération qui soit basée bien sûr sur la solidarité, sur la responsabilité partagée, dans un respect d'autonomie de chacun, entre autres dans le respect de l'identité communale, dans le dialogue et dans le débat. Il ne s'agit pas que Besançon soit hégémonique, bien au contraire, d'ailleurs je rappelle que c'est 40/60 la répartition actuelle et que cela resterait certainement dans les mêmes proportions mais il faut que nous puissions encore faire comprendre que c'est ensemble, tous ensemble, que nous pourrions développer une capitale régionale forte et organisée et percevoir après les fruits de son dynamisme.

Voilà ce que je voulais vous dire. La plupart des agglomérations ont compris où était leur intérêt et je ne comprendrais pas qu'ici, dans l'agglomération bisontine, on fasse un autre choix. Il y a eu beaucoup de réunions, le président du District, les élus districaux se sont beaucoup réunis, on s'est réuni, on a dialogué mais peut-être faut-il encore poursuivre le dialogue pour convaincre et rassurer si nécessaire. Je souhaite que chacun, notamment nos collègues districaux, prenne conscience de l'enjeu du choix d'aujourd'hui, que l'agglomération de Besançon ne peut pas rater son rendez-vous avec l'histoire et je souhaite que l'on retrouve au niveau du district le même consensus que nous avons connu sur les bancs du Sénat et de l'Assemblée Nationale qui, pour une fois, ont été exemplaires.

**M. TABOURNOT** : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vais faire plaisir à Jean-Louis FOUSSERET tout de suite, je vais faire ce qu'il aime, c'est-à-dire de l'opposition constructive. Il va être content.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi lui ? Et les autres alors ?

**M. TABOURNOT** : Je pense à lui parce qu'il est en face de moi et qu'il vient de parler. Après il va être vexé si je ne pense pas à lui. Je voudrais dire que ce dossier est de première importance pour l'avenir de Besançon et les communes périphériques mais on va inéluctablement, et il va être content, vers une communauté d'agglomération à long terme, qu'on le veuille ou non, de toute façon c'est le seul choix qui s'impose et d'ailleurs les Bisontins seraient déçus s'il n'en n'était pas ainsi. Mais les réticences des communes périphériques me posent quelques problèmes parce que j'ai l'impression que la partie n'est pas gagnée. Et pourquoi ne l'est-elle pas ? Parce que ces communes pensent que le choix que vous avez fait n'est pas un choix qui va leur convenir dans la mesure où il est utopique de leur proposer des crédits sans projets concrets. C'est un petit peu ce qui ressort de quelques dialogues que j'ai pu avoir. Deux mots vont faire que ce choix va être bon ou mauvais : confiance et dialogue. Les maires des communes ont peur de perdre leurs prérogatives, ils ont peur de l'hégémonie de la ville, ils ont peur de l'augmentation de la fiscalité, ils ont peur de la TPU. Ils ont besoin d'être rassurés, il faut que nous leur donnions des gages de confiance et cela passe par le dialogue. Je crois que ce sont les deux seuls mots importants de ce dossier. La loi nous donne janvier 2002 comme date butoir. Un des problèmes, à mon avis, de ce dossier, c'est que les élections municipales ont lieu en 2001, et je crois que pour beaucoup de maires dans les petites communes, le fond du problème est là. Ces élections municipales vont amener inévitablement un blocage des communes périphériques, ce qu'il faut c'est la sérénité d'un dialogue constructif. Je crois qu'il ne faut pas occulter cette partie des choses et je pense sincèrement qu'il faut traiter le problème autrement, de manière à ce que confiance et dialogue s'instaurent dans un climat de sérénité qui aura pour but d'apaiser un petit peu

les tensions. Il n'est pas pensable pour ma part que ce qui a été possible dans toutes les autres grandes villes de France ne le soit pas à Besançon. Ça voudrait dire, aux yeux des communes périphériques, que nous sommes de mauvais débatteurs, peu crédibles et peu convaincants. Ça, je ne le crois pas. Pour ma part, et je vais être bref, je suis convaincu que le seul choix qui s'impose, et il faut que chacun prenne ses responsabilités parce qu'être élu, c'est cela, c'est penser à l'avenir, ce n'est pas penser à court terme, c'est le choix de la communauté d'agglomération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur TABOURNOT. Je voudrais peut-être rectifier ce que vous avez dit : on ne va pas obligatoirement vers la communauté d'agglomération. C'est un choix qui doit être fait jusqu'en janvier 2002 ; si choix il n'y a pas on se transforme automatiquement en communauté de communes en 2002 et la communauté d'agglomération s'évapore. D'autre part, certains, avez-vous rapporté, disent qu'on manque de projets. C'est faux également car depuis trois ans on travaille au sein du schéma directeur avec une foule de projets concernant l'ensemble de l'agglomération. On les a rappelés et expliqués dans la première série de réunions que nous avons eues, je crois que les projets ne manquent pas et nous n'aurons que le choix entre ces projets. En ce qui concerne la proximité des élections municipales de 2001, je crois que ce sont les conseillers districaux qui ont choisi cette période située avant la campagne électorale pour y travailler. Voilà ce que je voulais ajouter mais je vous rejoins tout à fait pour dire que c'est la communauté d'agglomération qu'il nous faut.

**M. VOUILLOT** : Alors qu'elle est un peu partout une évidence, l'intercommunalité est à Besançon un combat. C'est ainsi, prenons-en acte, ça ne date pas d'hier...

**M. LE MAIRE** : L'union est un combat m'a-t-on dit il y a longtemps.

**M. VOUILLOT** : ... en l'occurrence c'est l'intercommunalité, mais la formule, à mon avis, reste valable. Je pense que ça ne date pas d'hier et que ça durera encore demain. D'ailleurs la presse s'est récemment fait l'écho d'initiatives de certains de nos collègues de la périphérie, une minorité chez qui la mesure du propos traduit à mon avis plus l'envie de casser que l'envie de construire. Il ne s'agit pas de diviser mais de rassembler, il ne s'agit pas de vaincre mais de convaincre. Mais ne soyons pas naïfs. L'information et la désinformation jouent leur rôle et le débat de ce soir, légitime, articulé autour d'une présentation et d'un document qui sont honnêtes et convaincants, me semble particulièrement bien venu. Curieux combat qu'il faut mener, non contre des adversaires mais contre des a priori et que j'espère voir se conclure par une solution dans laquelle chacun sera gagnant. Le vocabulaire de la lutte n'excluant toutefois pas celui des sentiments, j'illustrerai la suite de mon propos par le langage du coeur et de la raison.

La raison d'abord. Je crois qu'il faut raison garder lorsque l'on imagine le futur de l'intercommunalité à Besançon, tant il est facile de s'exalter ou de se faire peur, de faire peur sur ce sujet complexe, mal connu des populations et de surcroît renvoyant à la notion d'identité et de pouvoir communal qui est l'une des racines les plus profondes de notre démocratie. A ce sujet, je constate une similitude frappante entre les craintes qui sont formulées. Certains maires disent : on va perdre l'identité de nos villages. Ça me rappelle un peu ce qui a été dit longtemps sur l'Europe par rapport, puisque nous sommes une région fromagère, au fromage au lait cru et à un certain nombre d'autres aspects, et ma conviction personnelle est que c'est précisément la construction d'une certaine Europe qui permet à chacun de nos pays de garder une identité.

Ne pourrions-nous pas faire le constat identique pour l'agglomération, à savoir qu'une agglomération plus forte permettra de développer un projet et d'avoir un urbanisme concerté, permettra de garder une identité pour chacune des communes et des villages. Savoir raison garder, c'est reconnaître que pendant longtemps encore, ici comme dans la plupart des autres villes, et peut-être encore plus ici que dans la plupart des autres villes, l'essentiel du pouvoir municipal en matière de vie quotidienne, en matière d'aménagement de l'espace, en matière de rayonnement culturel ou intellectuel et même en matière de développement économique, restera la possession des maires de chaque commune et parmi ceux-ci, du maire de la commune centre avec le rôle particulier qu'on lui connaît. Pendant longtemps encore, le poids des services municipaux, par exemple, sera bien supérieur à celui des services de l'intercommunalité. Pendant longtemps encore le poids des budgets municipaux sera bien supérieur à celui du budget de l'intercommunalité. Il faut donc comprendre et dire à ceux qui agitent des craintes, qu'il n'y aura pas de grand soir de l'intercommunalité à Besançon mais une construction progressive. Nous allons avancer un pas, un grand pas, je le souhaite, mais pas sauter dans le vide. Ce pas devrait être suivi par un autre, puis par un autre comme le traité de Rome fut suivi par l'acte unique, par le traité de Maastricht et récemment par le traité d'Amsterdam.

Le coeur, à présent. Il me semble urgent de redonner énergie et sensibilité à toute cette affaire. Je viens de parler du traité de Rome. Avant de naître, la communauté européenne a été portée par quelques-uns. Ne voyons-nous pas qu'il faut nous lever et avancer car n'est suivi que celui qui précède. Le Maire de Besançon l'a bien compris, qui s'investit beaucoup actuellement pour une intercommunalité ambitieuse, avec son style, avec le mode d'action qui lui est propre, et avec une pugnacité dont nous lui savons gré.

**M. LE MAIRE** : Merci, merci, voilà mon style : pugnacité, merci Simon.

**M. VOUILLOT** : Après lui, d'autres devront rassurer, animer et entraîner. Il faut que dans cette ville, ceux qui le peuvent et le veulent, portent un projet et une méthode qui garantiront l'avenir. Je ne doute pas qu'ils seront alors rejoints par tous ceux qui, à Besançon comme dans la périphérie, souhaitent sincèrement faire progresser l'agglomération. Pour ce qui me concerne, je voterai tout à l'heure pour la communauté d'agglomération, autant par le coeur que par raison.

**M. REGNIER** : Je voudrais revenir sur deux points. On a pu lire dans la presse : allons dans un premier temps vers une communauté de communes, demain on ira à la communauté d'agglomération. Ce serait vraiment repartir très loin alors qu'on avait réussi à créer un climat de confiance en travaillant tous ensemble depuis de nombreuses années. Demain, ce serait un peu une rupture, personnellement je le ressens comme cela car après tout le travail qu'on a fait, on sent qu'il y a une cassure, qu'il n'y a pas une volonté d'avancer alors qu'il faudrait justement faire le pas nécessaire.

Deuxième remarque par rapport au projet. Je crois même que c'est le Président du Conseil Général qui a dit cela, puis certaines communes, cela a été redit tout à l'heure, je crois que les projets on en a beaucoup plus qu'on ne peut en financer et s'il fallait financer tous les projets sur lesquels on s'est mis d'accord pendant toutes ces années de travail, ce n'est plus du pas à pas qu'il faudrait faire, mais chausser des bottes de sept lieues et il faudrait dire : là on y va, on va augmenter les impôts... Je vais rester dans le domaine des déplacements et des grandes voiries. Je crois que le District s'est créé il y a quelques années sur le constat du manque d'infrastructures, sur la volonté de créer cette voie de contournement, c'est ce qui a fait, à l'époque, qu'on est passé du CCGB au District.

Aujourd'hui, quand on voit tous les débats qu'il y a eus soit dans le cadre du schéma directeur, soit dans le cadre des deux PDU, on s'aperçoit que la volonté des déplacements est devenue une des priorités et toutes les communes, même celles qui sont pour la communauté de communes aujourd'hui disent qu'il faut transférer les transports à la communauté de communes. Cela devient une nécessité parce que c'est l'aménagement du territoire et toute cette problématique qui s'est posée dans le cadre des PDU, aujourd'hui, demain, il va falloir la résoudre. Dans le cadre des deux PDU, on a fait un certain nombre de propositions, entre autres la croix ferroviaire. Si demain on reste à une communauté de communes, je crois que ce n'est même plus la peine de lancer les études, on peut tout de suite tout arrêter et faire ainsi quelques millions d'économies, car soutenir de tels projets sans pouvoir passer des conventions avec l'Etat ou avec la Région pour leur financement, ce n'est pas possible. Alors, des projets on en a, et je pense personnellement que seule la communauté d'agglomération peut nous permettre d'avancer et même à petits pas, alors qu'il faudrait avancer à grands pas si l'on veut aller vers une grosse agglomération. Mais je crois que si demain les communes ne font pas ce petit pas pour aller à une communauté d'agglomération qui remet en cause, c'est vrai, beaucoup de choses, beaucoup d'habitudes par rapport aux communes, je pense qu'on va perdre de très nombreuses années, chacun va se replier sur soi et ce serait dommage, vu le nombre d'heures de travail, de réunions et de concertation qu'on a eues ensemble.

**M. LE MAIRE** : Et c'est surtout pour l'avenir de Besançon car les heures qu'on a passées à discuter, à débattre, on ne les compte plus, ce n'est pas grave.

**M. VUILLEMIN** : 51 communautés d'agglomération ont été créées au 31 décembre dernier. Elles réunissent 763 communes et regroupent plus de 6 millions d'habitants. 25 de ces communautés d'agglomération sont issues de la transformation de districts. C'est le cas de Rouen, Rennes, Dijon, Montbéliard près de chez nous. 15 communautés de communes ont opté pour le statut et les compétences élargies des communautés d'agglomération : Clermont-Ferrand, Grenoble, Troyes, etc. Certes, on met en avant la DGF mais les 250 F de DGF n'expliquent pas tout. Alors pourquoi un tel succès ? Une meilleure prise de conscience des élus sur la réalité des fractures territoriales, la nécessité de renforcer la péréquation entre les collectivités, les gaspillages d'énergie, de crédits, les pertes d'efficacité induites par l'émiettement communal sont de plus en plus évidentes. La nécessité de réaliser des économies d'échelle ont, dans leur grande majorité, incité les élus locaux à se grouper pour oeuvrer en commun dans des domaines aussi variés que les transports, les déchets, l'eau, l'économie. Ces communautés d'agglomération représentent de véritables espaces de solidarité au profit d'un projet commun.

Et pourtant, dans l'agglomération bisontine, certains hésitent à franchir le pas vers une communauté d'agglomération. Des voix s'élèvent, des avis s'expriment, pour dire qu'il est urgent d'attendre, mais attendre quoi ? Que le train de l'intercommunalité soit passé, que les avantages apportés par la DGF ne soient plus ce qu'ils sont aujourd'hui ? Pour quelles raisons ce qui est possible ailleurs, à Rouen, à Grenoble, à Rennes, à Dijon serait impossible ici ? Certes, on met en avant le déséquilibre démographique de notre agglomération, entre la ville-centre et la périphérie. On critique l'instauration de la TPU, on plaide pour une construction de l'intercommunalité en plusieurs étapes. Notre agglomération est déséquilibrée. Oui, et alors ? N'est-il pas temps de dépasser cela ? Sommes-nous pour autant condamnés à refuser ou à différer tout projet ambitieux ? Devons-nous subir cette situation ou l'utiliser au contraire pour y puiser davantage de force et de volonté pour aller de l'avant ? Il est évident que le choix d'une formule d'intercommunalité ne repose pas uniquement sur la DGF. Le choix se pose en terme d'enjeux,

de défis à relever : transport, environnement, économie. Faire le choix de la communauté d'agglomération, ce n'est pas créer une pompe à DGF, c'est tout simplement et très concrètement se donner les moyens d'une ambition raisonnable. Pour parodier une formule célèbre, je dirai que l'argent ne fait pas l'intercommunalité mais il y contribue.

S'agissant de la TPU, il s'agit d'abord de mettre fin à la concurrence parfois absurde entre les communes pour accueillir les entreprises. Je comprends que l'idée de partager les ressources peut faire hésiter mais je suis convaincu que l'avenir de nos agglomérations se construira sur la solidarité. C'est bien la communauté d'agglomération qui apportera davantage de cohérence territoriale entre nos communes. L'exemple des réseaux, de ce point de vue, me paraît exemplaire. Bernard REGNIER vient d'évoquer les transports, j'évoquerai pour ma part les réseaux de transport de l'information qui vont constituer dans les années à venir un pôle majeur d'attraction. Ce phénomène sera amplifié par le développement des nouvelles technologies d'information et de communication fortement consommatrices de télécommunications. La mise en oeuvre d'un réseau de communications haut débit pourrait être un des catalyseurs de la future agglomération. Sur le plan économique, la création d'une agglomération raccordée à haut débit permettrait d'afficher une nouvelle image du tissu économique et de définir une stratégie orientée sur le multi-média. On peut imaginer d'autres possibilités : offrir aux écoles primaires des communes de la périphérie les mêmes avantages qu'à celles de Besançon : logiciels éducatifs en ligne, accès à la Cité des Sciences, etc. Raccorder les collèges de la périphérie, le Conseil Général y semble favorable, relier les bibliothèques des communes de la périphérie, offrir un accès au catalogue des bibliothèques bisontines mais aussi nationales, etc. En conclusion, le développement d'un projet autour d'un réseau haut débit me paraît de nature à créer une dynamique au niveau de l'agglomération sur un domaine où, pour le moment, les communes périphériques sont plutôt absentes. Alors même que notre pays est en train de s'unir sur un enjeu d'avenir : l'intercommunalité, l'agglomération de Besançon va-t-elle rater une formidable opportunité pour son avenir ? Comment expliquer aujourd'hui à nos concitoyens que l'amélioration de la qualité des transports publics, l'utilisation des nouvelles technologies dans les écoles de l'agglomération peuvent attendre. J'ose espérer que les élus du District feront le bon choix pour notre agglomération, celui de la communauté d'agglomération.

**M. BONNET** : Je dis oui à la communauté d'agglomération sans hésitation car je souhaite le développement de Besançon. Vous nous avez demandé d'être bref, mais je vais quand même...

**M. LE MAIRE** : Prenez le temps de dire ce que vous avez à dire, Monsieur BONNET.

**M. BONNET** : Je me limiterai aux critiques puisqu'il faut être bref (rires), l'opposition constructive existe et l'opposition critique peut être constructive. Nous sommes plusieurs à être critiques. C'est une opposition constructive et critique mais tout le bien que l'on pense de la communauté d'agglomération a été suffisamment bien développé pour qu'on n'ait pas besoin de le répéter. C'est la seule solution et on plaide en sa faveur mais vous n'avez pas forcément donné les meilleures conditions pour qu'on l'obtienne. Alors je voudrais faire des critiques déjà à l'exécutif districial parce qu'il y a eu un effet d'annonce dans la presse du 13 janvier : Le District va devenir une communauté d'agglomération. Quand on lit cela, aussi bien les élus de l'agglomération que nous-mêmes, élus bisontins, on se dit : à quoi ça sert de débattre si tout est ficelé. Maintenant on court après les élus pour leur dire que le débat n'avait pas encore eu lieu.

**M. LE MAIRE** : Je m'excuse de vous interrompre mais je vous rappelle que j'ai fait un démenti car ce n'était pas du tout cela. Les journalistes écrivent ce qu'ils veulent.

**M. BONNET** : Oui, tout à fait, mais le démenti on ne l'a pas beaucoup vu.

**M. LE MAIRE** : Le démenti on ne le lit jamais mais je l'ai bien fait !

**M. BONNET** : Il y en a qui le lise encore moins mais je vous en donne acte, il y a eu des débats aussi. Il y a quand même une atmosphère qui persiste et j'ai entendu ici des remarques assez acides sur les élus de la périphérie qui s'interrogent ou qui s'opposent et je pense que ce n'est pas les meilleures conditions pour arriver à les faire adhérer. En particulier, je trouve que c'est malvenu de la part du cabinet d'études qui n'est pas là pour faire de la politique. Ce sont des remarques personnelles, mais je les dis.

**M. LE MAIRE** : Je m'inscris en faux. Le Cabinet La Ronnade n'est pas venu ici pour faire de la politique.

**M. BONNET** : C'est justement ce que je vous dis. J'ai entendu tout à l'heure des remarques vis-à-vis des maires de la périphérie qui n'auraient pas tout compris...

**M. LE MAIRE** : Citez-moi ces propos...

**M. BONNET** : Je crois que ce n'est pas adapté, c'est tout.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas politique cela. C'est la réalité, c'est tout.

**M. BONNET** : On est en train d'essayer d'aider l'agglomération à évoluer favorablement. Si c'est comme ça que vous procédez, vous n'y arriverez pas, c'est tout ! C'est un bon projet et je rejoins Simon VOUILLOT, j'ai pensé aussi à l'Europe et je me suis dit : il y a eu le débat de Maastricht. Toutes proportions gardées, Maastricht ça a été un peu pareil, on a dit : c'est la seule solution. Moi j'y étais extrêmement favorable comme je suis favorable à l'agglomération. Et qu'est-ce qui s'est passé ? On a tellement dit que c'était la seule solution, on a tellement pu penser qu'il n'y avait pas de débat alors qu'il y a eu un débat, que les oppositions se sont développées que c'est passé de justesse. Alors j'espère qu'il y aura un oui comme pour Maastricht mais je voulais aussi faire ce parallèle. Je vais aussi exprimer un regret sur le fait que vous avez refusé, lors du débat budgétaire, de voir diminuer la taxe professionnelle à Besançon...

**M. LE MAIRE** : Je l'attendais !

**M. BONNET** : C'était tellement évident. Vous nous avez dit tout à l'heure que les agglomérations de France et de Navarre sont beaucoup moins bien loties en terme de taxe professionnelle selon vous. Moi je veux bien, toujours est-il que l'acte politique et le signal que ça représentait pour les communes périphériques, vous auriez pu le tenter. Vous ne l'avez pas fait, j'en prends acte et je le rappelle. Je voudrais aussi émettre une critique qui s'adresse plus au Ministre de l'Intérieur, au Gouvernement et aux parlementaires de la majorité...

**M. LE MAIRE** : Tout le monde en a pour son grade...

**M. BONNET** : J'ai écouté Jean-Louis FOUSSERET tout à l'heure et je m'informe, je lis le journal tous les jours, contrairement à ce que certains laissaient entendre, et ce que je sais c'est que s'il y a eu un vote unanime, il était en deuxième lecture après passage au Sénat et amendements sénatoriaux qui étaient tout à fait opportuns ; heureusement qu'il y a le Sénat, vous avez été sénateur, vous n'allez pas dire le contraire.

**M. LE MAIRE** : C'est sûr.

**M. BONNET** : Mais tout le monde ne le pense pas ici, donc je le dis. Je suis rassuré alors. Harmoniser l'intercommunalité, je suis d'accord mais je constate quand même qu'il y a toujours un souci, là tout le monde a voté, d'accord, mais il y a un souci d'uniformité, il y a une rigidité qui pose problème quand même, c'est comme les 35 heures, il faut que tout passe à un moment donné, alors on peut asphyxier des choses et puis ça continue quand même, c'est dommage. Quand certains demandent à procéder par étape, on sait que ce n'est pas possible parce que de toute façon si l'on ne passe pas en 2002, il faut attendre 12 ans. C'est une des rigidités. Peut-être que s'il n'y avait pas cette rigidité, on pourrait, avec un district qui est récent, qui est neuf et pour qui c'est peut-être un petit peu difficile d'aborder la communauté d'agglomération par rapport à d'autres structures intercommunales plus anciennes, on pourrait peut-être avoir des conditions beaucoup plus faciles. C'est un regret, ceci dit mais je voterai, pas aujourd'hui puisqu'on ne vote pas aujourd'hui...

**M. LE MAIRE** : Oh, mais si vous désirez voter aujourd'hui, je ferai voter sur ce projet.

**M. BONNET** : Quand on vote oui, vous nous faites voter, il n'y a pas de problème. Je voterai oui, mais avec toutes ces réserves.

**M. DUVERGET** : Mes Chers Collègues, on est devant le démarrage d'un psychodrame. Il y a trois ou quatre mois, on pensait que tout allait passer de façon non pas facile, mais avec des arguments, que les choses allaient pouvoir se dérouler selon la volonté de la Ville de Besançon, dans toutes ses composantes et aujourd'hui on se trouve en face d'une crise de confiance de votre part car toutes les interventions que j'ai entendues ce soir étaient des interventions de perdants disant, ça y est, c'est cuit, on ne passera pas à la communauté d'agglomération. Or il me semble que tout n'est pas joué et qu'il reste suffisamment de temps et de délais pour essayer de convaincre, c'est-à-dire d'utiliser la conviction, la diplomatie et l'argumentation. J'espère qu'il n'y aura pas d'exception bisontine parce que c'est bien nous-mêmes qui devons compter sur notre propre développement, Besançon et sa périphérie pour faire une agglomération. Pourquoi nous-mêmes ? Nous serions effectivement -j'ai entendu les interlocuteurs précédents- si ça ne passait pas, la seule capitale régionale d'agglomération à ne pas passer en communauté d'agglomération. Or s'il y a une exception bisontine, actuellement elle est double, il ne faut pas qu'elle soit triple. Elle est déjà double, c'est-à-dire que la capitale régionale n'est pas, sur le plan démographique, la principale zone urbaine de Franche-Comté, et deuxièmement la principale zone urbaine de Franche-Comté ne se tourne pas actuellement pour son développement en direction de Besançon mais en direction d'une agglomération importante qui est celle de Mulhouse. Donc, deux exceptions de cette nature, ça suffit. En effet, ce qui compte aujourd'hui, et je commencerai par un réflexe régional, c'est que samedi le contrat de plan Saône-Rhin sera signé. Il est nécessaire qu'il y ait face à l'Etat, à la Région et au Département, une communauté sur le plan local qui puisse être le partenaire, le co-signataire à un certain moment des applications, des déclinaisons de ce contrat de plan Etat-Région et de Saône-Rhin.

Nous avons d'autre part, depuis quelque temps, eu connaissance de la répartition des fonds européens. Vous avez regretté, nous avons regretté que le zonage ne permette pas d'irriguer des fonds européens ici, sur la zone de Besançon. Effectivement la communauté d'agglomération, par l'apport de dotation de l'Etat telle qu'elle nous a été expliquée tout à l'heure, permet pratiquement de compenser un déficit de crédits européens, sachant que si nous n'avions pas cette communauté d'agglomération et donc pas les crédits induits, l'écart avec l'apport dans le Nord Franche-Comté qui, lui, va continuer à bénéficier des crédits européens, serait deux fois plus important. Autrement dit, l'apport de dotations de l'Etat d'une future communauté d'agglomération va un peu lisser l'effet cumulé des communautés d'agglomération dans le Nord Franche-Comté, sur Belfort, sur Montbéliard, et des crédits européens. Donc je pense que cet argument-là doit être mis dans la balance par rapport à des hommes politiques responsables qui se trouvent dans toute l'agglomération et qui peut-être ignorent cet état de choses. Il y a des aspects psychologiques dans cette affaire. Je suis un élu de la décentralisation, et nous étions ensemble à ce moment-là à l'Assemblée Régionale en 1986. Quand la loi a été appliquée, il y avait des réticents qui se disaient que partager la France en 22 régions avec des compétences transférées nouvelles, c'était la faire éclater. Ça s'est fait dans ce sens-là et c'est plutôt plus facilement accepté que dans un autre sens de transfert de compétence qui est, en fait, que les communes ont le sentiment ou non de perdre une partie de pouvoir. Et c'est bien un élément psychologique beaucoup plus qu'un élément financier ou même de pouvoir. Et cet élément psychologique est renforcé à Besançon par une chose, ce sont les relations un peu particulières, très anciennes même si aujourd'hui ce n'est plus tout à fait le cas fort heureusement, entre la ville et la périphérie.

Aujourd'hui, ce qui demeure c'est le ratio, 8 habitants sur 10 des 41 communes se trouvent à Besançon. Mais la méfiance est toujours là. Et la méfiance... J'aime bien utiliser certaines paraboles et hier soir j'ai pris plaisir à regarder et à relire, à feuilleter les fables de La Fontaine, bonne référence d'école si on peut dire ; on aurait pu parler du loup et de l'agneau, c'est connu, du rat des villes et du rat des champs, on en a déjà parlé. J'ai retenu, et ce n'est pas du tout péjoratif, parce que La Fontaine aimait bien les rats et les souris, la ligue des rats, je vous livre un extrait de cette fable qui sans doute, dans les années 50 à 70, a été un élément qui a engendré ensuite un certain retard dans l'idée d'agglomération. Voilà ce qu'écrit La Fontaine ou son fantôme aujourd'hui : «une souris craignait un chat qui très longtemps la guettait au passage, que faire en cet état ? Prudente et sage elle consulte son voisin, un maître rat. Seule je ne peux chasser ce chat qui nous menace mais assemblons tous les rats d'alentour et je lui jouerai un mauvais tour. Il faut promptement secourir la souris car Raminagrobis fait en tout lieu un étrange ravage. Le chat, le plus diable des chats, s'il manque de souris, voudra manger des rats. Chacun se met en équipage, chacun met dans son sac un morceau de fromage, chacun promet enfin de risquer le paquet, ils allaient tous comme à la fête, l'esprit content, le coeur joyeux. Cependant le chat, plus fin qu'eux, tenait déjà la souris par la tête. Ils s'avancèrent à grands pas pour secourir leur bonne amie. Mais le chat, qui n'en démord pas, gronde et marche au-devant de la troupe ennemie. A ce bruit, nos très prudents rats craignent une mauvaise destinée, font, sans pousser plus loin leur prétendu fracas une retraite fortunée, chaque rat rentre dans son trou et si quelqu'un sort, gare encore le matou». C'est une parabole, mais c'est vrai que si l'on reprend les articles de presse des années 70, entre Besançon et sa périphérie, c'était un peu ça.

Aujourd'hui, on ne part pas de rien, il y a 7 ans de district et il y a eu déjà une première dimension de révolution culturelle. Mais il y a des écueils à éviter, me semble-t-il et des choses à proposer. C'est ce que j'appelle la diplomatie des propositions. Les pièges à éviter, pour les petites communes ou les communes de la périphérie,

agglomération = signification d'administration lourde intégrée où l'administration est plus une administration qui dicterait qu'une administration de mission et de gestion. Et cela ça été ressenti dans un certain nombre de communautés d'agglomération en devenir, je veux dire que c'est une réaction légitime. Il faut rassurer les communes périphériques sur le fait qu'on va bien grâce à cela mutualiser des moyens et développer une administration de mission et non pas une administration qui dicterait sa loi aux élus de la périphérie, sachant que Besançon est suffisamment forte, elle, pour résister à cela. Le deuxième élément, et très souvent, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit le Premier Adjoint concernant les finances, les charges de centralité, le débat de centralité il faut le remettre en avant là- dedans, c'est-à-dire que les communes périphériques peuvent penser que la communauté d'agglomération c'est aussi une façon de la ville-centre de se débarrasser d'un certain nombre de charges de centralité, aussi la ville-centre doit affirmer qu'elle assume ses charges de centralité. C'est autre chose qu'il s'agit de transférer mais je crois que le doute existe, c'est pour cela que je tenais à le dire.

Un autre terme a été utilisé ce soir par M. LOYAT, il a parlé du principe de subsidiarité. On revient encore au problème de Maastricht. Le principe de subsidiarité peut être accepté à la condition que seules soient transférées dans un cadre inter-communal des compétences qui vont amener une valeur ajoutée aux secteurs qui sont touchés. Autrement dit, si l'on transfère la compétence transports et c'est important, c'est fondamental, il est nécessaire de démontrer aux communes périphériques qu'elles en bénéficieront aussi autant d'ailleurs que Besançon. C'est cela la subsidiarité, sinon on a tendance à se dire : ce machin, c'est encore quelque chose pour qu'on paie un peu plus.

Un autre élément qu'il me paraît falloir développer rapidement, c'est que la communauté d'agglomération ce n'est pas suffisant, il faut une véritable communication à l'extérieur sur le potentiel de cette agglomération et là encore, je le rappelle, nous ne pourrons compter que sur nous-mêmes, ce ne sont pas les autres agglomérations du Nord Franche-Comté ou celles de Dijon ou Mulhouse qui feront notre publicité et donc le plus, ce sera un acte de communication. Développer, on a parlé du projet, vous avez un peu réagi quand Pascal BONNET a dit que les projets ne sont pas si évidents que cela. Je me demande si les projets ont bien été présentés. Je me souviens de la période du projet d'agglomération et même plus récemment de la charte d'agglomération, où certains projets, effectivement, n'ont pas pu avoir lieu, je pense au développement de certaines actions par exemple sur Nancray, où certains éléments de crédits de contrat de plan n'ont pas été utilisés. Il est nécessaire d'avoir non seulement des projets mais de pouvoir les porter et d'avoir des gens pour cela, une logistique très motivée pour porter les projets sur l'agglomération.

On a évoqué aussi et le cabinet d'études nous l'a bien présenté, le problème de l'hétérogénéité des communes. Les élus de la périphérie considèrent que tant qu'on n'a pas résolu en partie le problème d'hétérogénéité des communes, on ne peut pas passer un acte de plus grande intégration dans la communauté d'agglomération. C'est un argument que vous avez entendu aussi, je pense qu'il ne peut pas tenir mais toutefois il faut répliquer par rapport à cet argument. On sait très bien que, s'il n'y a pas de communauté d'agglomération, ce n'est pas pour autant qu'il y aura moins d'hétérogénéité. Par contre, s'il y a une communauté d'agglomération, on sait qu'il y aura un plus grand lissage. Mais ça, il faut le démontrer et rentrer très finement cette fois-ci dans des domaines techniques et pas seulement politiques. L'idée, en fait, qui prévaut, me semble-t-il, dans l'argumentation, c'est le partage du développement. Nous sommes dans une phase où je considère que le contrat de plan -j'en étais le rapporteur à la Région- est globalement un bon contrat de plan. Nous bénéficions d'un certain nombre de crédits d'Etat pour des

opérations spécifiques. L'économie pour l'instant du pays est en train de redémarrer et donc c'est bien à une véritable distribution de la croissance qu'il faut convaincre la périphérie et cela, pour l'instant, ce n'est pas fait, c'est-à-dire que nombre d'élus de la périphérie considèrent qu'ils vont, certains perdre quelque chose et ce n'est pas seulement par rapport au calendrier électoral, c'est vrai que c'est mal fichu, que dans peu de mois tout le monde sera en campagne et certains y sont déjà, il faut bien le reconnaître, c'est un problème. Mais je crois qu'il y a un sentiment plus important qui est qu'on n'a pas su développer l'idée que c'est bien un nouveau partage de la croissance qu'il s'agit de faire, et non pas, pour certains, de payer une note nouvelle. Monsieur le Maire, si vous n'opérez pas un vote ce soir, je dirais au nom de mon groupe que nous mettons un avis très positif par rapport à la communauté d'agglomération, mais si vous consentez à opérer un vote, eh bien nous voterons pour la communauté d'agglomération, je crois que rien n'est encore joué, que tout est à gagner Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Vous souhaitez tous que nous votions, donc nous nous réserverons un vote pour la fin de cette discussion.

**M. LOYAT** : Les débats ne sont pas achevés mais dès maintenant un constat s'impose. Il y a ce soir un consensus très large, je m'en réjouis, nous pouvons nous en réjouir, c'est incontestablement un atout pour continuer à expliquer, parce qu'il le faut, pour continuer à convaincre car effectivement rien n'est joué. Nous ne sommes pas du tout partis pour perdre mais nous savons et nous savions depuis des mois que ce serait difficile parce qu'il y a effectivement une originalité bisontine qui n'est peut-être pas tout à fait celle que nous a indiquée M. DUVERGET, qui est beaucoup plus sûrement le déséquilibre entre une commune importante et des communes de petite taille, ce qui, à ma connaissance, n'existe pas dans d'autres agglomérations de cette strate.

Néanmoins, malgré cette originalité, il est évident que le choix pour la communauté d'agglomération est le seul pour le développement de l'agglomération, et là je ne vais pas reprendre tous les arguments. J'insisterai sur un ou deux points, peut-être d'une certaine façon le dirigisme de la loi. Tout a été organisé par le législateur pour que le choix en fait soit formel et pour que les communes, les villes importantes et les agglomérations comme la nôtre aillent vers les communautés d'agglomération. Mais ce dirigisme de la loi, Jean-Louis FOUSSERET l'a souligné, a été accepté par les Sénateurs, un accord en commission paritaire première lecture, je crois que c'est exceptionnel pour des lois de cette nature, c'est-à-dire des lois de décentralisation et portant donc sur ces matières, c'est tout à fait exceptionnel, c'est peut-être même la première fois. Si les sénateurs ont accepté, si les députés de toutes les tendances ou de presque toutes les tendances politiques et notamment si les députés qualifiés de droite ont accepté, c'est parce que cette loi était attendue. Elle était attendue parce qu'elle correspond aux enjeux du milieu urbain et péri-urbain et notamment en ce qui concerne la TPU. Mais cette TPU, pour qu'elle soit acceptée parce qu'il y a des craintes, cela change effectivement les manières de voir et les manières de faire, il fallait un accompagnement financier. Cet accompagnement est là, l'Etat n'a pas lésiné et ce qui est intéressant c'est que cet accompagnement financier permet à la TPU d'avoir tous ses effets positifs d'emblée, dès le départ. S'il n'y avait pas cet accompagnement financier, s'il n'y avait pas cette DGF, s'il n'y avait pas tous les éléments financiers qui ont été présentés tout à l'heure, on pourrait dire : vous parlez de dotation de solidarité communautaire mais qu'est-ce qu'il y aura véritablement à retourner aux communes.

C'est bien beau de définir des critères qui permettent une redistribution, une réduction des inégalités, mais s'il y a peu à retourner, finalement les meilleurs critères ne donnent pas grand chose. Eh bien là, nous pouvons affirmer, en nous appuyant sur d'autres communautés d'agglomération : à Grenoble c'est 36 millions qui ont été retournés cette année, enfin, qui vont l'être. Nous pouvons affirmer que d'emblée la redistribution, la réduction des inégalités est possible et nous avons toute liberté pour définir les critères et c'est sur ce point que je voudrais insister.

Si la loi a été, je dirais, aussi facilement acceptée, c'est parce qu'à côté de ce que j'ai qualifié peut-être un peu brutalement de dirigisme, il y a en fait une très grande souplesse et une très grande liberté pour les élus. La communauté d'agglomération n'est pas un cadre contraignant. La communauté d'agglomération redonne, je dirais même une plus grande marge de manoeuvre aux élus, et là il y a deux aspects : premier aspect, c'est la notion d'intérêt communautaire. Nous choisissons des compétences et les élus, avec la majorité des deux-tiers, ce qui est une garantie très importante, définissent avec précision ensuite ce qu'ils mettent pour chaque compétence, ce qu'ils entendent par intérêt communautaire. Pour le développement économique, qu'est-ce que l'on va mettre comme zone économique d'intérêt communautaire ? Qu'est-ce que l'on va mettre progressivement comme intérêt communautaire ? Voirie d'intérêt communautaire, on peut commencer un minima, pratiquement ce que fait le District aujourd'hui, et puis ensuite, s'il y a accord, il y a une montée progressive pour cette compétence, de même pour les équipements culturels et sportifs. Là encore on peut commencer modestement, de manière adaptée à l'agglomération et puis ensuite monter progressivement.

Il y a quelques compétences pour lesquelles il n'y a pas intérêt communautaire, ce sont les transports, ça a été dit tout à l'heure, s'il y a prise de compétence pour les transports urbains et péri-urbains, que l'on soit en communauté de communes ou que l'on soit en communauté d'agglomération, c'est le même cadre. Là effectivement, c'est un basculement, en tout cas c'est un transfert. Ou bien on choisit cette compétence parce que c'est un enjeu très important dans le cadre de la communauté de communes, ou on ne la choisit pas, mais là il n'y a pas souplesse d'un côté et rigidité de l'autre. Je dirais même que paradoxalement, ça peut surprendre, la communauté d'agglomération est plus souple que la communauté de communes. Je dis bien, ça peut choquer, pourquoi ? Dans le cadre de la communauté de communes, à partir du moment où on choisit les compétences, si on veut ensuite les faire évoluer, c'est une modification de statut. Or, vous savez que dans l'intercommunalité, les modifications de statut sont bien sûr possibles mais c'est quand même une procédure assez lourde. Dans le cas de la communauté d'agglomération, avec la notion d'intérêt communautaire avec un simple vote mais vote avec la majorité des deux-tiers du conseil communautaire, on peut faire évoluer les compétences et donc on peut avoir une progressivité dans la démarche et ça c'est très important.

Autre élément de liberté, c'est la dotation de solidarité communautaire. C'est un élément très important dans le dispositif et là encore les critères sont définis, non pas au niveau national, mais par les élus à la majorité des deux-tiers là encore, ou bien on peut privilégier la réduction des inégalités, la solidarité, ou bien on peut plutôt aller dans le sens du dynamisme économique, je m'entends, c'est-à-dire d'un retour aux communes en fonction de l'évolution des bases, ce sont des choix très politiques que nous devons faire. Jusqu'à présent nous avons relativement peu travaillé effectivement sur cette dotation, mais cela provient en partie du fait que le débat s'est un peu excessivement polarisé sur la TPU, je dirais excessivement parce que curieusement la TPU ce n'est pas du tout ce qui n'est pas adapté ou ce qui ne serait pas adapté à notre agglomération. La logique de la

TPU, que l'on soit à Besançon, à Rouen, à Grenoble ou à Montbéliard, c'est véritablement la même, j'ajouterai même qu'à Besançon nous pouvons plus facilement passer à la TPU que dans d'autres agglomérations pour deux raisons : premièrement, les taux ne sont finalement pas très éloignés les uns des autres, si l'on s'attache en tout cas à des choses significatives. Le 2 % de Mazerolles n'est pas très significatif compte tenu de l'importance des activités économiques et de la TP à Mazerolles. 18 %, j'arrondis, à Vorges-les-Pins, pour les mêmes raisons, ne sont pas extrêmement significatifs. Il y avait dans l'agglomération grenobloise des différences de taux qui posaient beaucoup plus de problèmes. Il faut également souligner qu'au niveau de la répartition de la TP, c'est un point qui mérite quand même d'être souligné ici, c'est un peu plus de 75 % de la population du District, c'est aussi 75 % à peu près des bases de TP. Dans d'autres agglomérations, il y a des distorsions beaucoup plus importantes et je dirai d'une certaine façon que Besançon n'est pas dans une situation de quémander en quelque sorte. Nous ne sommes pas privés, ni de bases, ni a fortiori de TP compte tenu des taux que nous avons, mais pour le développement, ça a été expliqué et je ne vais pas reprendre les raisons, pour un développement harmonieux, pour répondre aux enjeux véritables de cette agglomération, il nous faut effectivement passer dans une logique différente qui est celle de la communauté d'agglomération, à la fois avec la TPU, avec la dotation de solidarité communautaire et les compétences qui sont permises, je dis bien, tout en souplesse, par la communauté d'agglomération.

Tout à l'heure, il a été dit qu'il y aurait bientôt des élections municipales, chacun a pu s'en rendre compte. Monsieur le Maire a rappelé que le choix du groupe intercommunalité du District avait été le suivant : sachant qu'il y a de nombreuses craintes et elles sont normales, et là on retrouve bien la problématique de la construction européenne, crainte de perdre de l'identité, crainte de perdre du pouvoir, etc., il y avait eu la volonté donc de ne pas faire de ce débat un enjeu des municipales. C'est encore possible, il y a encore un mois et d'ici un mois nous pouvons tout à fait parvenir à la communauté d'agglomération qui est véritablement le choix pour l'avenir. Si tel n'était pas le cas, le choix serait remis à plus tard et nous ne le souhaitons pas mais cela deviendrait effectivement et particulièrement dans les communes de la périphérie, un enjeu des municipales et peut-être même des cantonales, parce que j'ai l'impression que celles-ci ne sont pas complètement absentes des esprits et c'est normal, c'est la vie politique.

Je vais conclure par le point où j'avais commencé : s'il est important que dans certains moments il y ait des clivages nets quand ils se nourrissent de convictions, il est important aussi que le consensus qui se nourrit de convictions s'affiche clairement, avec bien entendu, c'est normal, certaines critiques que j'ai entendues mais qui sont assez logiques. Ce consensus politique que nous avons à Besançon, j'en suis convaincu, est un levier pour la suite.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER** : Je suis complètement d'accord avec vous, Monsieur DUVERGET, sur un point : le choix qui sera fait, fin mai, au District, est important pour l'agglomération de Besançon et son développement mais il est aussi essentiel pour la région et pour la cohésion de la région. A partir du moment où l'agglomération de Besançon sera capable de faire le pas qui est nécessaire pour se consolider, ce sera réellement un signe vis-à-vis de l'ensemble de la région, de sa capacité, avec l'ensemble de ses élus, à jouer et assumer son rôle de capitale régionale. Et je crois que vous avez complètement raison de placer aussi ce débat à ce niveau-là.

Deuxième remarque : vous avez dit tout à l'heure, Monsieur DUVERGET qu'on partait battu, je ne crois pas. Simplement il faut être réaliste : le débat a été posé publiquement, un certain nombre d'élus, pas autant que la presse l'a annoncé ce matin, se sont dits favorables à une communauté de communes. Mais en même temps, et je suis bien placée pour le savoir, c'est un dur exercice que de faire de l'intercommunalité. Je me souviens en tout cas de ce qui se passait il y a plus de 10 ans, quelle était l'opposition réelle entre les communes périphériques et la Ville de Besançon. Il y avait une association des maires de la périphérie qui, à chaque dossier concerné, se réunissait, prenait des positions. Depuis 10 ans, nous avons patiemment, avec parfois des accrocs, je crois qu'il ne faut pas le nier, pu apprendre à nous connaître, à porter des dossiers essentiels comme celui de la réalisation de la voie de contournement et changer profondément les habitudes des communes périphériques.

Vis-à-vis de l'habitat social, le District, tout doucement, a fait en sorte, par une politique de l'habitat, que les communes périphériques acceptent de se lancer dans le logement social et il ne faut pas le nier, on le dit rarement mais c'est une des difficultés de relation entre Besançon et les communes périphériques. Nous avons su aussi, me semble-t-il, être, parfois avec du mal, les initiateurs du projet du SYBERT pour une intercommunalité beaucoup plus large que l'intercommunalité de Besançon. Par contre, nous n'avons pas su, et je le regrette profondément, convaincre les communes de l'Est de l'intérêt de travailler ensemble. Mais en même temps c'est le District qui a porté et qui porte depuis trois ans le projet du schéma directeur, du schéma de cohérence et là, vraiment sans aucune difficulté, nous avons associé les communes de l'Est.

Monsieur BONNET, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de projet car depuis trois ans un travail d'échange, de réflexion est mené vraiment en profondeur et nous sommes actuellement en train d'arrêter le projet du schéma directeur qui est la base, qu'on le veuille ou non, de l'intercommunalité et de la future communauté d'agglomération. Peut-être qu'effectivement nous étions peu d'élus municipaux, dans le cadre du conseil du schéma directeur, et de ce fait un certain nombre ne connaissent pas ces projets, mais il me semble qu'il y a eu une grande avancée. Les élus des communes périphériques ont appris à connaître les dossiers de Besançon et les élus de Besançon, pour ceux qui sont au District et pour ceux qui sont au schéma directeur, ont appris à connaître les difficultés et les projets des communes périphériques et la situation dans laquelle elles sont. Il y a dix ans, ce n'était pas le cas et je crois que globalement c'est une avancée très très importante.

Mais nous avons, certes, un nouveau pas à faire ensemble. Ce qui me surprend, c'est que tout se passe dans ce travail d'intercommunalité, dans cette réflexion, comme s'il y avait un décalage d'un certain nombre d'élus de la périphérie avec la réalité. Regardons très simplement l'intercommunalité de vie : les échanges de ce bassin de vie sont très forts, les gens de la périphérie sont autant attachés à la Ville de Besançon que les Bisontins profitent et échangent avec l'extérieur. Je vais donner un exemple que je connais bien : le marché de Palente où vous rencontrez autant de gens de Roulans, de Thise que de Bisontins, c'est un véritable mélange, regardons dans les clubs sportifs, aux spectacles, dans les associations. Les gens de Besançon sont aussi présents dans les clubs sportifs de la périphérie que les gens de la périphérie sont présents dans nos clubs. Cela s'est vérifié pour les clubs sportifs où une étude a été faite, Monsieur GRAPPIN. Cette communauté de vie, d'agglomération, elle existe bien. Alors c'est vrai, comme je le disais tout à l'heure, c'est compliqué de faire l'agglomération et tout se passe comme si certains maires avaient peur d'un certain nombre de choses. Aussi je pense qu'il faut qu'on entende cette peur à un moment donné et y donner des réponses très simplement

et sans hargne. La première remarque que j'entends le plus souvent, c'est qu'on va beaucoup trop vite. On n'a que 7 ans d'intercommunalité derrière nous, c'est vraiment dommage de casser ce climat de confiance gagné petit à petit dans lequel nous étions. Michel LOYAT l'a dit tout à l'heure, la loi sur l'intercommunalité, en mettant en place le fonctionnement de la communauté d'agglomération, n'est pas un carcan. Peut-être avons-nous encore à l'expliquer aux maires et aux habitants. Ce n'est pas un carcan pour deux raisons. La première c'est que, à part sur les transports, sur l'ensemble des autres compétences, nous pouvons choisir ensemble le rythme auquel nous voulons avancer et ça je crois qu'il faut le dire et le redire. Le deuxième élément essentiel qui montre que ce n'est pas un carcan, mais au contraire la reconnaissance de la situation particulière de chacune des communes, c'est la dotation de solidarité communautaire. Nous aurons entre nous la possibilité de décider à quel niveau nous voudrions l'admettre, à quels critères nous voudrions faire appel pour la réaliser et cela il faut tout simplement le dire autour de nous.

Un autre argument qui est très souvent avancé et en particulier par certains maires du plateau, c'est qu'une fois de plus, cela va profiter à Besançon et les charges de ce qu'on appelle la centralité vont être transférées sur l'ensemble des communes. Mais il y a une grande différence entre la communauté d'agglomération et la communauté de communes et le District qui sont réellement des structures où il y a transfert des charges de centralité, où concrètement, à partir du moment où l'on transfère une compétence à la communauté de communes, les Bisontins paieront l'existant et les communes périphériques paieront l'existant par le biais des impôts. Dans la communauté d'agglomération, ce n'est pas le cas. Dans le cadre des transports ce seront toujours les Bisontins qui paieront les charges actuelles de la CTB, ça il faut le dire, et ce qui est intéressant me semble-t-il et que je trouve vraiment génial dans la loi d'intercommunalité, c'est que nous sommes, par le biais de la communauté d'agglomération, dans une intercommunalité de projets. Nous nous mettons d'accord entre nous sur l'avenir, non pas sur un transfert de charges et un partage des charges existantes, mais sur ce qui nous semble important pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle tant de grandes communes et de villes sont passées en communauté d'agglomération. Mais cette crainte du transfert des charges d'intercommunalité est vraie, je l'ai vécue au moment de la création du District et certains nous en parlent encore. L'exemple, c'est ce qui s'est réellement passé au niveau des pompiers, où un vrai transfert de charges a été fait et c'est vrai que certains maires ont encore dans la tête ce principe-là, mais la communauté d'agglomération ce n'est pas cela. Et ce qui est fou quelque part, c'est que les communes utilisent cet argument-là en disant on ne veut pas de transfert de charges de centralité et, au lieu de faire le choix de la communauté d'agglomération, ils font le choix de la communauté de communes qui est justement une intercommunalité où il y a transfert des charges de la centralité. Aussi, je me dis qu'il serait peut-être intéressant d'informer les habitants qu'en fin de compte le choix de la communauté de communes c'est le choix de l'augmentation des impôts pour tout le monde.

Alors, comment le faire, comment le dire ? Je crois qu'il faut pour le moment continuer le travail d'explications, de débats qui a été mené par Robert SCHWINT dans le cadre du district. Il faudra redire peut-être plus fort pour que les habitants pèsent réellement sur le choix de leur commune et que cela ne soit pas une décision du maire uniquement qui soit prise, que la communauté d'agglomération est un dispositif qui permet réellement de porter ensemble un projet d'agglomération. Autre sujet dont tout le monde parle, et je crois que les communes nous l'ont dit dans l'ensemble des réunions, la TPU. Ce qui me surprend c'est qu'en fin de compte, et Michel LOYAT l'a dit très simplement au début, c'est que la grande majorité des communes de l'agglomération n'a

que très très peu de taxe professionnelle et celles qui disent que c'est très gênant sont celles, une dizaine à peu près, qui ont vraiment des bases de taxe professionnelle importantes. Elles ont tendance à dire : en fin de compte on a du développement, on n'a pas envie de le partager avec les autres. Celles qui sont les plus dures dans leur volonté de ne pas passer en communauté d'agglomération sont celles qui rêvent de possibilités d'augmentation ou de mise en place des bases. Je crois qu'il y a des réponses à cela, des réponses très simples, c'est de dire premièrement que par le biais de la dotation de solidarité, il y a capacité à aider les communes qui se sont effectivement investies dans un développement, mais je crois qu'il faut aussi qu'on ait le courage, tous ensemble, de dire qu'une communauté d'agglomération, c'est ce qui nous permettra réellement de mettre en place une vraie solidarité et d'effacer les différences comme par exemple les communes qui n'auront jamais la capacité de développement économique et les autres. Le principe de la communauté d'agglomération nous permet de faire cet équilibre. Je crois que l'unanimité du Conseil Municipal de ce soir pourrait être un élément qui permette de réfléchir. Mais je crois aussi qu'il faut que tous ensemble nous prenions, dans les trois semaines qui viennent, notre bâton de pèlerin pour aller expliquer aux maires encore, aux conseillers municipaux et comme je l'ai dit tout à l'heure, à la population. Je crois qu'il ne faut pas avoir peur, nous avons chez les industriels un certain nombre d'alliés, nous pouvons faire en sorte qu'ils aient la parole.

En conclusion, je dirai que j'ai pris ma place dans le processus de construction de l'agglomération et je crois qu'il faut que nous nous engagions tous ici dans ce sens. C'est un véritable enjeu pour Besançon et personnellement je continuerai à essayer de faire en sorte que ce dossier soit prioritaire pour Besançon et pour l'agglomération de peser sur ce dossier qui me semble essentiel pour la région et pour l'agglomération de Besançon.

**M. PINARD** : Contrairement à mon habitude, j'ai rédigé le texte de mon intervention un peu comme un testament, celui d'un élu qui, au terme de 30 ans de mandat, craint de partir au moment où notre agglomération raterait le virage de l'intercommunalité, un élu un peu amer, un peu déçu mais qui n'a pas renoncé. Monsieur DUVERGET, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai éliminé, je vous les montrerai un jour, toutes les aspérités politiques que j'avais mises dans mon intervention, car croyez-moi, il y aurait de quoi...

**M. LE MAIRE** : Il n'y a jamais d'aspérités avec toi, mais non !

**M. PINARD** : Je partirai du bréviaire de l'anti communauté d'agglomération, l'argumentaire qui a été diffusé dans la commune. Quand je lis, dans le journal ce matin, sous la plume du porte-parole des opposants : «la communauté d'agglomération, c'est la contrainte», j'avoue que les bras m'en tombent. Car enfin, les communautés d'agglomération poussent partout en France comme des champignons à tel point que les prévisions les plus optimistes sont dépassées. Il y avait 500 millions prévus dans la loi de finances spécifiquement pour cela ; le collectif budgétaire d'hier a dû y rajouter 350 millions, le Premier Adjoint nous a tout à l'heure fait le bilan. Par quel panurgisme dans la France entière on s'empresserait, on s'engouffrerait et on se soumettrait à une sorte d'esclavage volontaire, à la contrainte ? J'avoue ne pas comprendre. C'est focalisé sur la TPU, du moins pour le moment. Mais enfin, à propos de cette fameuse TPU, les problèmes de disparité mis en avant dans notre agglomération se posent dans les mêmes termes et même de façon plus sensible chez nos voisins qui ont déjà créé leur communauté d'agglomération. Et là, je diverge un petit peu de ce que nous a dit le spécialiste qui par ailleurs a été excellent, je ne dis pas qu'il a fait de la politique, lorsqu'il dit que c'est peut-être propre à Besançon. Non ! Si on prend dans le pays de Mont- béliard,

deux grosses communes voisines comme Grand Charmont et Sochaux, Grand Charmont : 822 F de base par habitant. Sochaux : 188 000 F, 229 fois plus. Et cependant, ils ont fait une union, alors que c'est quand même infiniment plus difficile. Vous me direz, si on part de 0 à Chevroz, ça fait 0 à l'infini. Enfin, chez nous, ceux qui ont le plus, c'est Chalezeule avec 51 000. Mais je citerai tout à l'heure Exincourt et Montbéliard où il y a bien plus de disparités. Chez nous, les écarts sont plus faibles. Alors il ne faudra pas demain venir pleurer sur la capacité d'action du Nord Franche-Comté, alors que le Nord Franche-Comté, qui pèse déjà lourd, s'est donné, lui, déjà les moyens d'avoir une action cohérente. Savez-vous comment s'appelle le journal de la communauté d'agglomération du pays de Montbéliard ? Puissance 28. Eh bien, oui, ils sont 28 communes et ils ont mis la puissance, ils ont mis le turbo. Je ne l'ai pas là mais on vous le montrera. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt ; les bases de la taxe professionnelle de la seule ville de Sochaux, c'est deux fois et demie les bases des communes du District moins Besançon. Les bases de la seule ville de Montbéliard, c'est près de quatre fois plus que les bases de notre actuel District moins Besançon. Même les bases d'une seule commune comme Exincourt, 415 millions, c'est supérieur aux 368 millions du District moins Besançon. La ville de Montbéliard, à elle seule, avec 1,38 milliard de base, dispose d'un potentiel qui est presque égal à celui de tout le District, 1,51, et qui est supérieur à Besançon. Ce n'est vraiment pas mon genre de dire cela mais on ne joue pas dans la même division, excusez l'allusion ! Je suis parti du poids économique traduit par les bases parce qu'il faut partir des réalités ; comme dit la Madeleine Proust «on ne fait pas du bouillon gras avec une pierre ponce».

Passons aux taux puisque la disparité des taux poserait problème ; alors je prendrai ici un autre exemple. Ce qui me frappe quand même beaucoup, c'est que ce bréviaire de l'anti communauté d'agglomération ne fait aucune référence à ce que font les autres. Allons dans l'agglomération de Dijon où il y a une communauté d'agglomération, 16 communes et ils ont le même problème de lissage, 4,86 % de taux de TP à Ouges, 17,7 % celui le plus élevé à Quetigny -c'est peut-être parce que c'est le père de Simon VOUILLOT !- ça fait un rapport de 1 à 3,6. Cela ne les a pas empêché de faire une communauté d'agglomération !

Monsieur BONNET -là je m'écarte de mon discours écrit- vous nous avez rappelé cette demande de baisse, mais j'observe que Chemaudin, ce n'est pas parce que le maire est un ami, avec un taux communal de 9,88 a vu en 10 ans ses bases multipliées par 2,06 alors que Chalezeule qui a un taux qui est presque de moitié, 5,72, a vu ses bases augmenter moins : 1,5. Pourquoi ? Il n'y a pas de contradiction, il n'y a pas de comportement aberrant des décideurs redevables de l'impôt. Le site géographique, singulièrement par rapport aux axes de communication, cela a été dit, joue un rôle majeur. Si la TPU risque de provoquer, comme il est écrit, un exode des activités économiques hors périmètre pour les agglomérations en TPU, le même argument vaut pour Dijon, pour Belfort, pour Montbéliard. Je me suis renseigné ; vous savez, à la porte de la communauté d'agglomération de Montbéliard, il y a l'Isle-sur-le-Doubs qui a une zone intercommunale avec un taux inférieur, c'est un taux de 10. Le maire de l'Isle-sur-le-Doubs m'a dit «mais ce n'est pas un problème la TPU». Tout le monde dit cela. La peur est d'ailleurs mauvaise conseillère. Vous avez employé quatre fois le mot peur Monsieur TABOURNOT. La peur est mauvaise conseillère, parce qu'elle conduit à d'étonnantes contradictions. Dans le document qui a été diffusé jeudi, page 7 : «la taxe professionnelle unique provoque un effet répulsif pour l'attractivité globale de l'agglomération au profit de la grande périphérie», puis page 8 : «cette nouvelle formule fournira à la ville-centre une attractivité nouvelle puisque les taux de taxe professionnelle seront unifiés, ce qui va conduire inexorablement à un engorgement accentué de la ville-centre au détriment de la

périphérie. Mais enfin, la même cause ne peut pas avoir en même temps un effet centrifuge et un effet centripète ! Ça n'est pas possible. Je suis renforcé dans mon argumentation quand je lis ce matin qu'on craint effectivement cet effet répulsif. Mais le même jour, un peu par hasard, j'avais mis les journaux de côté, il m'arrive parfois de les lire en retard, je lis dans Le Monde une page entière, la voilà : «Les investissements étrangers en France ont créé 31 700 emplois en 1999». Je me dis, là-dedans il va y avoir une argumentation, on va savoir pourquoi, c'est quand même intéressant de savoir pourquoi les gens vont quelque part. Or, je constate qu'il n'est fait aucune référence à l'élément taxe professionnelle. Nulle part il n'est fait mention d'un démarcheur avisé qui aurait enlevé le morceau en disant à son interlocuteur : «viens chez moi, je te ferai voir mon taux de TP, c'est mieux qu'à côté, 3 points de moins !».

Par contre, je lis dans la même page, en complément, un article : «la haute technologie réussit à la ville de Grenoble». Ce n'est pas très long mais je crois que c'est quand même important parce qu'on a tellement parlé de cette ville : «Grenoble peut se féliciter de l'année 1999. Micro-Electronics, fabricant franco-italien de semi-conducteurs, aux portes de la ville, implante un nouveau site de production dédié aux futures générations de puces. Cette nouvelle unité représente un investissement de 3,4 milliards de francs, 600 emplois créés et 1 500 in-duits». Il y a aussi une filiale du géant suédois du téléphone mobile, qui agrandit son site unique français, toujours à Grenoble, il y aura 120 personnes, il y a la firme californienne Sun Micro qui a choisi Grenoble, parmi plusieurs sites européens dont l'Irlande, comme tête de pont mondiale de son développement dans les produits et logiciels de télécom, qui va acquérir 47 000 m<sup>2</sup> sur la zone pour l'innovation et la réalisation scientifique. Elle emploie 115 personnes, elle atteindra 330 avec le recrutement de 170 ingénieurs. Or, j'ai appris ce soir que la communauté de Grenoble qui est en communauté d'agglomération, a un taux encore plus élevé, un tiers plus élevé que ce que sera notre taux à nous, puisque nous serions à 13,38 en communauté d'agglomération. Or eux, ils ont fait l'union, 23 communes pour 380 000 habitants. Pourquoi des investisseurs étrangers suédois, américains, auraient-ils commis une erreur de calcul monumentale aussi grossière ? Pourquoi ont-ils choisi cette vallée de l'Isère qui serait cette vallée de larmes avec une TP exceptionnelle ? L'explication est claire ; l'intérêt de Grenoble réside non seulement dans la concentration d'entreprises de haute technologie, mais aussi dans son large vivier de diplômés issus des écoles d'ingénieurs et des universités de la région Rhône-Alpes. Oui, pour disposer d'un pôle de formation attractif, il faut savoir mettre en commun ses atouts, c'est ce qui se fait partout, c'est ce que nous risquons de rater.

Franchement, je n'arrive pas à comprendre pourquoi la TPU aurait un effet nuisible rien que chez nous et bénéfique partout ailleurs. Pourquoi ce qui est attractif partout serait répulsif chez nous ? Faute d'une réponse technique à cette question, il n'y aurait qu'une explication politique, je serais navré qu'on en arrive là, ce serait vraiment dommage. Je me suis renseigné pour voir ce qui se passait dans un secteur où les gens ont la réputation de gérer d'une manière très prudente, je m'excuse auprès de Marie-Guite DUFAY, c'est l'Auvergne, elle en est native, le Puy de Dôme. Enfin, ils savent compter leurs sous là-bas. On dit qu'ils sont un peu «rapias». Et je lis : «Le Puy de Dôme champion de l'intercommunalité - Sous l'impulsion du Conseil Général -c'est de la semaine dernière- 333 communes du département sur 470 se sont d'ores et déjà groupées dans des communautés qui sont forcément de communes, à part Clermont- Ferrand qui elle, passe en communauté d'agglomération. Ces dernières ont pour la plupart opté pour la fiscalité unique. Il y a dans le Puy de Dôme 31 communautés à fiscalité unique». Je le répète, c'est quand même des gens, au cœur de la France, qui ont l'habitude de compter...

Tout à l'heure, en écoutant M. DUVERGET parler du rat et du chat, moi je pensais à l'histoire auvergnate du chapon. Excusez-moi un petit peu cette détente mais lorsqu'on parle l'avant-dernier, c'est toujours difficile, aussi on peut se permettre ça- vous savez, cette histoire auvergnate qu'on raconte qui imite Giscard avec son chuintement qui fait son charme qui n'est pas suranné : «une poule «chapon», un chapon «chapon pas». Eh bien nous, dans l'histoire, on va se retrouver chapon parce qu'on va être châtré, on ne sera même pas habilité à contracter (rires) selon la loi Voynet qui a raison. Montbéliard oui, Belfort oui, Lons-le-Saunier oui, nous, je ne sais pas ! On sera sur quel plan, la communauté de communes des premiers sapins ? Ça existe. D'ailleurs, les comparaisons sont faussées, on cultive l'obsession du taux de la TP communale, Docteur vous l'avez refait ce soir. Alors que le redevable regarde sa feuille d'impôt globale qui ajoute part communale, intercommunale, départementale, régionale, au bout du compte, et là je retrouve la démonstration irréfutable du rapport, l'écart qui est de 1 à 3 au départ n'est plus que de 1 à 1,3. Et encore... Celle des communes qui mettent en avant leur taux local modeste sont soumises à un taux de péréquation, c'est-à-dire qu'aux quatre parts existantes, s'ajoute une part supplémentaire et celle-ci va augmenter. Cette augmentation est programmée pour les communes jusqu'en 2002 par la loi de finances. Pour les communes à taux les plus bas, elle va passer de 35 en 2000 à 3,4 en 2003. Ça n'est pas rien, c'est plus de deux fois le taux de notre taux districale qui est de 1,5 en 2000. Et puis, c'est inéluctable car en cas d'alternance, il n'y aura pas de changement.

Je suis ici le rescapé du vote de la loi Defferre. Je suis le seul. On en a bavé car il y avait une forte opposition et des navettes à n'en plus finir. Au moins la loi Chevènement est une loi de consensus. C'est une incitation à s'en servir et au demeurant, et là encore le rapport le souligne, l'attractivité est bien plus liée à la proximité de l'aménagement payé en grande partie par l'intercommunalité, voyez les sorties d'autoroutes, les échangeurs, que par une offre communale paradisiaque d'ailleurs toute relative puisque dans le cadre de la volatilité de la nouvelle économie, un investisseur trouvera facilement dans les pays de l'Est ou ailleurs un accueil avec TP zéro. Dans les localisations actuelles, il s'agit bien sûr de l'initiative locale, il n'est pas question de la nier. A Grenoble, on ne la nie pas puisqu'il est prévu 40 % de dotation de solidarité communautaire pour celles des communes qui verraient leurs bases augmenter. Cela peut se négocier, se discuter. Mais il serait injuste de s'en tenir à une concurrence stérile qui mettrait vite notre agglomération en marge. On connaît la fameuse réplique de Beaumarchais : «vous vous êtes donné la peine de naître» eh bien de plus en plus il y a des communes qui se sont données la peine d'être à la «gouliche» comme on dit en franc-comtois. Elles se trouvent à la sortie d'un échangeur, elles ont un avantage, allez placer un échangeur à Arguel et vous verrez !

On nous dit aussi que la TPU va entraîner une démobilité des villages, je cite le mot parce qu'il a été utilisé, des communes quant à l'accueil d'activités génératrices de TP. Va-t-on considérer comme irrationnelle l'attitude des communes qui consacrent une bonne partie de leur territoire, sur des emprises foncières très bien situées, pour des activités non génératrices de TP, telles que hôpitaux, établissements scolaires, collèges, lycées, bâtiments universitaires, cités administratives, cités judiciaires, casernes, etc. ? Dans l'optique qui nous est présentée, avec cette espèce d'obsession de la TP, il faudrait vite fermer l'hôtel des impôts et mettre des start-up à la place. Cela peut aller très loin, j'avais un camarade d'étude qui était un peu surréaliste, il avait une idée fixe, transférer le terminus de Saint-Lazare à l'église de La Madeleine à Paris. Il trouvait que ça avait à peu près la même allure. On peut aussi ici transformer la Madeleine en halle, ça rapportera de la TP. On peut faire revenir le conservatoire à sa vocation première, la halle aux grains. En réalité, dans l'optique qui nous est présentée, avoir mis un campus à la Bouloie c'est une hérésie. Il aurait mille fois mieux valu y mettre une zone industrielle artisanale, c'était très

bien situé. Et si je prends cette argumentation de la Bouloie, c'est précisément parce que c'est la capitale régionale qui accueille les grands services qui ne sont pas générateurs de TP. C'est bien sa vocation de capitale régionale et elle n'entend pas y renoncer mais enfin il faut avoir des vues qui soient des vues plus larges.

J'ajoute deux choses que je n'avais pas prévues et j'en aurai terminé. Un argument n'a pas été évoqué : il y avait une «occase» fantastique, une coïncidence bienheureuse, la TP baisse puisqu'elle perd sa base salariale. Tout à l'heure le spécialiste de La Ronnade nous a montré le chiffre, c'est 30 millions en 2000 -et ça va augmenter- sur 160 ça veut dire déjà 20 %. Mais voilà l'occasion à saisir pour éviter ces bagarres entre communes sur des taux de TP, pour éviter des localisations aberrantes qui, Michel LOYAT l'a dit tout à l'heure, ne permettent pas un bon aménagement du territoire. Et je reviens sur Montbéliard. Il faut quand même qu'on se serre les coudes. Pensez que la somme d'impôts prélevée par le District, 4 taxes, est inférieure à ce que la seule ville de Montbéliard reverse au fonds de péréquation départemental de la taxe professionnelle parce qu'elle a des bases gigantesques. Et l'agglomération de Montbéliard va ramasser 120 millions en plus des 250 F de DGF parce qu'elle est en communauté d'agglomération alors que nous, on ferait «tintin» ! Je ne comprends pas et il y a une question effectivement d'équilibre de la région là derrière.

En conclusion, je crois que notre agglomération a des atouts, les chiffres du recensement l'ont prouvé, remarquables en valeur absolue, plus remarquables peut-être encore parce qu'il n'y a pas de déséquilibre entre les différents pôles, ça c'est important. Je dirai, pour finir, ce que le District m'a le plus appris. Je ne m'y suis pas tellement investi mais je pense à la patience de ceux qui ont eu réunion sur réunion, qui ont fait le travail. Le District m'a montré que dans l'agglomération, en dehors de la ville, du fait de la composition sociologique de la périphérie, avec souvent des tertiaires qui sont allés y habiter, et dans toutes les agglomérations c'est comme cela, il existe des potentialités, des capacités de matière grise pour faire avancer notre agglomération. Je prendrai pour exemple l'ancien maire de Chalezeule qui était architecte, il a pris la compétence logement au District, il nous a fait avancer. Ces personnalités qui incarnent cette volonté, ils ne partagent, pour la majorité, pas mes opinions mais là n'est pas le problème. Le problème ce n'est pas celui d'une compétition féroce entre différents pôles de la région mais celui de la mise en synergie de toutes les ressources humaines dont nous disposons. Ça le District l'a fait et je crois que la communauté d'agglomération pourra le faire, que nous pouvons encore avancer ensemble, et je veux croire que cette action commune continuera au terme d'un débat franc et ouvert comme l'a été celui de ce soir, dont je me félicite de la haute tenue.

**M. LE MAIRE** : Merci Joseph. Merci à tes admirateurs qui sont dans la salle.

**M. POMEZ** : A ce stade du débat et compte tenu du consensus, j'ai envie de dire une seule chose, c'est qu'il faut quand même arrêter de jouer au chat et à la souris, à cache-cache et à tout le reste parce qu'on ne va quand même pas réduire un dossier d'une telle importance à une espèce de psychothérapie de groupe où il y a les angoisses des uns et les peurs des autres. Et je crois qu'on a affaire à des élus, à des responsables, à des concitoyens et l'intercommunalité, on y croit ou on n'y croit pas. Je pense que ce dossier nous parle d'une occasion à saisir, j'irai même plus loin, je crois que c'est une opportunité pour vraiment donner un essor à l'intercommunalité sur notre agglomération, en dépassant deux écueils qu'il nous faudra avoir à l'esprit, encore dans le dialogue, afin de les dépasser. La première croyance ou celle qu'on veut nous faire croire, c'est que Besançon c'est l'agglomération et que l'agglomération ne serait réduite qu'à Besançon ;

c'est un sentiment pour effrayer, pour faire peur, et je crois que de part et d'autre il va falloir accepter, même pour la ville de Besançon, à terme, de perdre des compétences, de les déléguer, de les transférer, c'est un enjeu. Le deuxième écueil qu'il va falloir dépasser, c'est celui de croire que l'agglomération n'est faite que d'une accumulation de petites communes ou de communes, d'une juxtaposition d'enjeux personnels, de quel-elles de chapelle où se livre un jeu de commerce entre ces chapelles qui ne sert que l'intérêt local et qui ne va pas bien loin. Je crois qu'au-là de ces chapelles, et tout le monde l'a bien compris, il faut penser agglomération pour penser à l'agglomération. La communauté d'agglomération qui nous est offerte ce soir n'est pas une fin en soi, c'est un outil, un outil au service d'un projet, d'un vrai projet, qui est le seul projet avec l'échelle nécessaire pour penser à un développement soutenable, viable, pour l'agglomération. Besançon doit y contribuer et elle doit même donner des signes encore plus forts dans certains domaines aussi divers que le transport ou l'urbanisme. Quant à ceux qui veulent nous inciter et qui veulent inciter l'agglomération bisontine à demeurer dans un village gaulois, retiré de tout, j'ai envie ce soir, à défaut de leur proposer un mariage d'amour, de les inviter au moins à un mariage de raison.

**Mme WEINMAN** : Je ne veux pas revenir notamment sur les détails un peu plus techniques du dossier, qui a été largement débattu ici, mais simplement sur le District qui a aujourd'hui 10 ans. Je crois qu'on peut faire un constat qui est évident, c'est que malgré ces 10 ans, il est resté encore fragile et on est ce soir victime de cette fragilité. Si on n'a pas su -Mme la Députée développait tout à l'heure tous les écueils que les pionniers du district ont dû dépasser pour arriver au stade où l'on en est aujourd'hui- si on n'a pas su instaurer, je veux dire développer la confiance telle qu'on serait en mesure de l'attendre aujourd'hui, c'est peut-être aussi de notre faute. Sur le calendrier, vous savez, on a l'habitude de dire que les Franc-Comtois sont des gens sages. Hâtons-nous lentement, la loi Chevènement du 12 juillet 1999, on ne peut pas dire que ce soit quand même très vieux. Le calendrier a été fait de telle sorte que je pense qu'une commune comme Besançon est à même d'informer assez ses conseillers ou sa population, ce qui devient, pour des communes de périphérie, plus difficile, donc je me mets à la place aussi des conseillers municipaux des petites communes et des maires qui se sont peut-être sentis bousculés sur ce dossier et qui ont peut-être d'emblée ressenti une réticence. Ceci dit, nous avons ici au moins 55 moyens de la dépasser. Je crois et j'ai bien compris au travers des échanges, que tout le monde était d'accord sur ce dossier et que nous allons tous voter le choix de la communauté d'agglomération.

Ce choix est effectivement un enjeu primordial pour Besançon, non pas en tant que ville, mais en tant que centre d'une agglomération que je souhaite être votée le plus vite possible bien sûr, puisqu'on a tous à coeur son rayonnement, sa place de capitale comtoise. Et effectivement ce que développait Jean-Claude tout à l'heure est important. On a toujours beaucoup de mal à se voir grignoté par d'autres centres urbains : Montbéliard, Belfort. Ne mettons pas de handicap dans cet essor que devrait animer la construction de l'intercommunalité et la communauté d'agglomération. C'est un danger, effectivement, la communauté de communes pour Besançon, pour l'intercommunalité. C'est aussi le choix de la régression et je suis très triste de voir que ce dossier a pris -je ne veux pas dire une politisation- mais a déclenché une polémique malgré les précautions que nous avons prises. Je pense que le choix du cabinet La Ronnade, au moins dans sa présentation, était neutre, donc les éléments donnés ne pouvaient pas être entachés de partialité. J'ai confiance quand même en l'intelligence de tous les élus des communes de l'agglomération et je pense que si nous tous, 55, nous avons à coeur de leur montrer, de leur commenter ce dossier, de leur expliquer que le meilleur choix à faire le 26 mai c'est le choix de l'agglomération, on devrait pouvoir y arriver.

**M. JACQUEMIN** : Nous discutons des conséquences d'un projet de loi et d'une loi votée, la Loi Chevènement. C'est une bonne loi. Elle a été votée dans le consensus général, je crois qu'on l'a dit. Elle se situe en fait dans l'histoire des communes françaises après un certain nombre de déconvenues et d'échecs. Et nous ne pouvons aujourd'hui que nous réjouir que cette loi votée par tous reçoive sur le terrain le succès qu'elle mérite. Et si elle reçoit ce succès, c'est parce qu'elle correspond aux attentes des Français et par voie de conséquence à celles des élus. Cette première réflexion m'amène à en faire une autre, c'est que je suis étonné des réticences qu'elle soulève ces jours-ci et qui s'expriment dans la presse et j'ose espérer, Monsieur le Maire, que nous arriverons à remonter le courant dans les quelques semaines qui nous restent. En tout cas, c'est le vœu que je formule et nous nous y attachons tous, vous l'avez bien compris.

Pour ma part, je veux simplement faire trois remarques particulières. La première est relative à la taxe professionnelle. Je veux dire ici que nous devons être pour la convergence des taux de taxe professionnelle. Je crois que ce sujet, d'ailleurs on l'a déjà dit, est peut-être moins sensible chez les chefs d'entreprises qu'il ne l'était il y a une dizaine d'années pour diverses raisons sur lesquelles je ne m'éten- drai pas. Mais qu'est-ce que la taxe professionnelle ? La taxe professionnelle est en somme une reconnaissance de la taxation de l'entreprise et des services qu'elle tire des équipements réalisés pour elle ou autour d'elle, dans son environnement et cette taxe professionnelle est donc légitime. Ce qui n'est pas normal, c'est la situation de fait dans laquelle nous sommes et qui crée des difficultés, c'est la disparité des taux qui ne se justifie pas du tout au niveau d'une agglomération qui met à disposition des entreprises précisément les mêmes infrastructures, les mêmes services, les mêmes écoles et chacun des salariés des entreprises peut disposer de ces mêmes services. Il n'y a donc fondamentalement aucune raison de maintenir des taux disparates de cette taxe professionnelle. J'ajouterai en réalité aussi, du point de vue des entreprises -car je reste tout de même entrepreneur- que la disparité des taux introduit des inégalités de concurrence, des disparités de concurrence qui peuvent être très fortes dans le même bassin d'emplois. Un autre effet pervers de la disparité des taux, c'est la recherche, par les chefs d'entreprises, mais on ne peut pas le leur reprocher, de la meilleure localisation pour abaisser leurs charges, ce n'est pas leur problème à eux, c'est le problème du législateur qui déclenche ce réflexe de recherche d'une meilleure localisation et des politiques municipales ou communales de bonification, de prime, d'abaissement du foncier qui coûtent aux citoyens et qui n'ont sur le fond, aucune légitimité. Pour terminer cette réflexion sur la taxe professionnelle, un des bons arguments du système d'agglomération, c'est la convergence des taux sur 10 ou 12 ans, c'est une convergence raisonnable. Il faut, je crois, bien l'expliquer et que certains maires des communes périphériques ne s'enferment pas ou ne mettent pas cet argument-là en avant, qui à mon avis n'est pas raisonnable.

La deuxième remarque que je veux faire, je crois que cela a été dit mais je crois qu'il faudra bien insister dans les semaines qui viennent, entre les deux systèmes : agglomération et commune, il y a deux mécanismes fiscaux différents et un des mérites du système de l'agglomération, c'est que si les dépenses sont contrôlées, mais là c'est la qualité de la gestion des élus qui est en cause, la communauté d'agglomération est à fiscalité constante. Elle n'est donc pas génératrice, a priori, de fiscalité nouvelle. Or, le grand reproche que l'on peut faire et qui a été fait, notamment par les milieux de droite, sur les étages successifs d'organisation du territoire, c'est qu'à chaque fois on ajoutait des strates supplémentaires de fiscalité. La Loi Chevènement a l'intelligence, à travers la communauté d'agglomération, d'instaurer un mécanisme non inflationniste du point de vue de la fiscalité à condition, Monsieur le Maire, que nous sachions rassurer aussi tous les maires des communes de la périphérie sur la maîtrise des projets et la maîtrise des

coûts car rien n'empêche, de par la loi également, d'avoir recours également aux taxes domestiques pour faire des équilibres financiers, ce qui n'est pas le cas de la fiscalité communale, et par voie de conséquence, puisqu'automatiquement dans la communauté de communes, les communes vont être amenées à voter des taux supplémentaires de taxe d'habitation, quelle va être la réaction ? Ça va être un système autobloquant car automatiquement la réaction des habitants qui seront dans ces communes vont «freiner des quatre fers» sur les compétences nouvelles dont pourrait se doter la communauté de communes. Donc on voit bien que l'effet fiscalité va avoir un effet de blocage pour de nouvelles compétences au sein même de la communauté de communes et qu'on ne nous fasse pas croire aujourd'hui qu'au sein de cette communauté de communes, on prendra les décisions de se doter des compétences transport et autres. Personnellement, je ne le crois pas.

La troisième remarque que je ferai et c'est le bon sens qui prévaut, et tous les orateurs ce soir sont allés dans ce sens-là, la capitale régionale, si elle n'a pas cet outil de développement économique, de développement et de mise en commun de projets, d'économie d'échelle dans ses projets, et par voie de conséquence aussi qu'elle ne puisse pas mettre en oeuvre l'effet de levier que cette structure aura parce qu'il faudra, à mon avis, vendre l'idée que l'agglomération aura un effet de levier, c'est-à-dire qu'on pourra attirer des ressources supplémentaires, avoir un rayonnement supplémentaire. Aujourd'hui, aucune commune ne peut prétendre qu'elle compte en quoi que ce soit seule dans un projet de développement économique pour elle-même, est-ce que tel ou tel industriel qui est dans telle ou telle commune périphérique est venu là pour les beaux yeux du Maire ? Non, il est venu là parce qu'il y avait un bassin d'emploi, un bassin de population. Donc, l'argument qu'il faudra vraiment pilonner je crois, c'est la communauté d'intérêt et la solidarité naturellement qui doit y être assortie. Voilà les trois réflexions que je voulais faire, Monsieur le Maire.

**M. BONNET :** M. PINARD m'a fait l'honneur de sortir de son texte pour m'interpeller alors je me permets quand même d'essayer de le rassurer. Je ne suis pas obsédé par la taxe professionnelle. Simple- ment, je répète que nous avons fait une proposition lors du débat budgétaire, que si vous y aviez répondu favorablement vous auriez des arguments pour aller vers les communes périphériques en disant : on fait un pas vers vous, c'est tout. Pour ma part, je suis libéral donc justement beaucoup plus attaché à la vie démocratique qu'à la question de l'économie qui est importante, qui nous fait vivre mais qui n'est pas le fondement d'une action politique pour moi, pour répondre à certaines remarques sur les ultra libéraux qu'il y aurait paraît-il en France, c'était une parenthèse. Je remercie Joseph PINARD de nous avoir parlé de Montbéliard parce que ça illustre quand même une des questions. Si Montbéliard peut évoluer vite et bien, c'est parce que Montbéliard a une tradition culturelle d'agglomération alors qu'ici comme tout le monde l'a dit, c'est récent. Et si la loi est dans l'ensemble bonne, il y a quand même cette obligation de passer rapidement en communauté d'agglomération même s'il y a une adaptabilité dès qu'on y est passé, il y a cette obligation qui pose problème. Et c'est quand même un regret de voir que l'on est confronté à cette question. Alors, ceci dit le mot obsession, puisqu'il a été évoqué tout à l'heure, si on s'en réfère à l'étymologie, c'est assiéger, et comme une périphérie se sent assiégée sans doute, il y a une attitude à avoir dans les semaines qui viennent et on a tous pu entendre qu'on était prêt à les aider à comprendre qu'ils ne sont pas assiégés, le discours de Nicole WEINMAN m'a paru assez rassurant quant à l'avenir de l'agglomération et de Besançon.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur BONNET. Je crois que chacun s'est exprimé, je n'ai plus d'intervenant. Je ne suis pas là pour jouer les «Raminagrobis», ni pour faire de la psychothérapie de groupe, j'ai horreur de ça et je ne vois pas où on s'est fait de la psychothérapie... Malgré quelques critiques de détail, et vous avez eu raison de les exprimer, je vous dirai que Michel LOYAT et d'autres ont travaillé depuis de longs mois pour faire comprendre à tous, y compris et surtout aux communes de l'agglomération, l'intérêt absolu qu'il y a à se diriger vers une communauté d'agglomération. Je crois néanmoins que chacun d'entre vous doit être, pendant le mois de mai, ça s'y prête bien, un militant offensif de la communauté d'agglomération. Si les uns et les autres, par les relations individuelles, professionnelles, politiques que vous avez, vous essayez de faire comprendre à votre interlocuteur qu'il n'y a pas d'autre choix, que le train ne va pas s'arrêter deux fois et qu'il faut vraiment s'engager vers la communauté d'agglomération, ce serait bien. Il y a eu ce soir 14 interventions d'un bon niveau, je vous en félicite, où chacun a pu dire les avantages qu'il voyait, etc. je crois que tout cela est complet et il faudra peut-être que pour le 5 mai, deux d'entre vous, un membre de la majorité et un membre de l'opposition puissent s'exprimer. Je compte organiser une séance du District le 5 mai qui sera une séance à huit clos en présence du Préfet et des conseillers districaux au cours de laquelle les deux désignés, je pense à Michel LOYAT du côté de la majorité s'il le souhaite, exposeront les avantages de la communauté d'agglomération. Je demanderai la même chose du côté des partisans de la communauté de communes pour que nous soyons vraiment en parfaite démocratie et même libéraux et que le 5 mai nous puissions vraiment marquer de notre empreinte les discussions qui pourront avoir lieu ensuite dans le courant du mois de mai. Je le disais au départ, je regrette que cet état d'esprit, cette confiance réciproque que nous avons eue pendant 10 ans risque de partir en lambeaux, elle l'est déjà en partie. Regardez les deux cartes où se trouvent les taux et les bases de taxe professionnelle, et regardez pourquoi certains maires de l'Ouest en particulier sont partis en campagne il y a plusieurs mois pour dire : «sauvons nos meubles», je crois que pour ces derniers, ce n'est pas l'agglomération qui compte mais simplement de continuer à avoir une taxe professionnelle à un taux faible mais d'un bon rapport et que les industries qui sont déjà venues là ne soient pas inquiétées du tout. Donc je crois que ce n'est pas jouer en faveur de l'agglomération que d'avoir plutôt cet argument-là en premier. Tout le reste, les bavardages du maire d'Avanne, etc. on n'en a que faire, l'essentiel c'est que nous soyons bien conscients que demain c'est la communauté d'agglomération ou alors c'est le repli sur nous-mêmes, je ne sais pas, ou sur d'autres formules que nous pourrions examiner.

On m'a demandé à plusieurs reprises un vote, alors j'y souscris volontiers».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la transformation du District en communauté d'agglomération.

*Récépissé préfectoral du 18 mai 2000.*